

La flûte

VOLUME 64, N° 3, DÉCEMBRE 2008 FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

SO

SO

SO

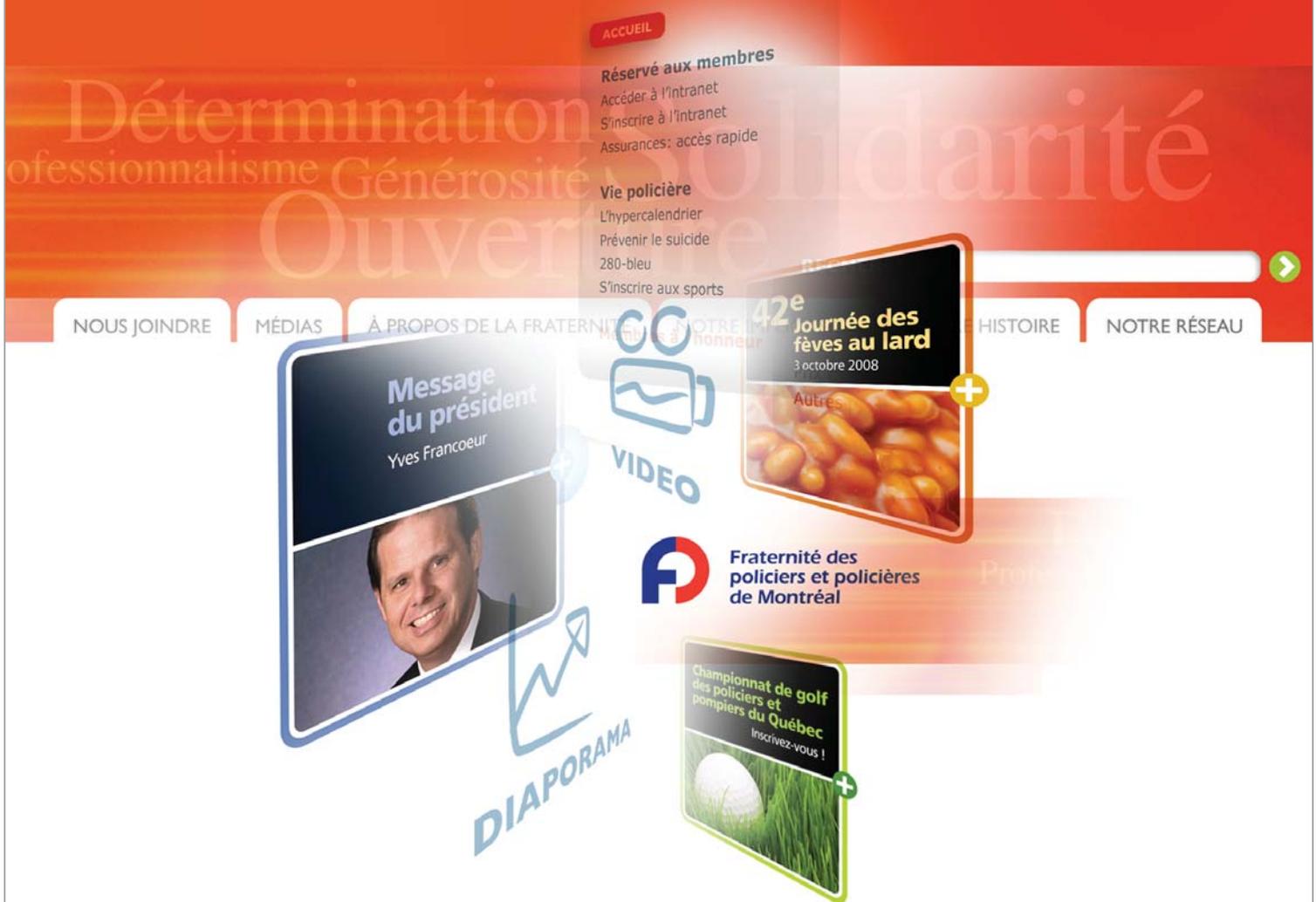
Solidarité!



Fraternité des
policiers et policières
de Montréal

En ligne le 15 janvier 2008

Visitez le
www.fppm.qc.ca



- Une nouvelle présentation
- Un contenu mieux adapté à nos besoins
- Une information mise à jour régulièrement
- Une meilleure interactivité

Dorénavant, la Fraternité pourra mettre son site à jour elle-même, sans intermédiaire, au rythme de l'actualité...

Venez nous voir !

« La Fraternité a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. »

Article 2.01, Statuts et Règlements de la FPPM



Président
Yves Francoeur

Vice-président exécutif
Pierre-David Tremblay

Vice-président au Secrétariat
et à la trésorerie
Denis Monet

Vice-président
aux Relations de travail
Martin Roy

Vice-président à la Prévention
et aux relations avec les membres
Robert Boulé

Vice-président à la Recherche
et aux communications
Mario Lanoie

Laflûte

Éditeur
Mario Lanoie

Coordonnateur
Martin Viau

Collaborateurs(trices)
Jean-François Cimon, Steeve Lagueux,
Frédéric Simonnot

Révision
Danielle Lanthier, Sylvie Duquette

Conception graphique
Quatre-Quarts

Photo couverture
Matthieu Wagner

Imprimerie
Imprimerie R.M. Hébert inc.

La revue « La Flûte » est publiée trois (3) fois par année par la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. (tirage : 8700 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone : 514 527-4161
Télécopieur : 514 527-7830
www.fppm.qc.ca

« Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle d'articles, clichés, dessins, annonces ou toute autre matière apparaissant dans cette revue est strictement interdite sans l'autorisation expresse de la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. ».



Dépôt légal :
Bibliothèque nationale
du Québec
ISBN 0380-6548

Numéro de convention
de Poste-publications :
40011308

Que nous arrivera-t-il en 2009 ?

Devrons-nous augmenter nos moyens de pression? Aurons-nous de bonnes raisons d'en diminuer l'intensité? L'arbitrage suivra-t-il son cours jusqu'au bout? La Ville reviendra-t-elle à de meilleures intentions et acceptera-t-elle de négocier? Quand, finalement, pourrons-nous mettre le dossier du renouvellement de notre convention collective derrière nous? Au moment d'écrire ces lignes, le 16 novembre, et alors que la première séance d'arbitrage a eu lieu il y a deux jours, nous ne pouvons répondre à ces questions...

La seule chose que nous savons avec certitude, c'est qu'au nom du conseil de direction et des employé(e)s de la Fraternité, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et une excellente année 2009! Solidarité!



La rédaction

- 2 Les actualités
- 9 **Paroles de président: faut faire de l'ordre!**
- 10 **2009 : 7 grands dossiers à la Fraternité...**
- 12 Entrevue avec le nouveau président de l'ACP
- 14 **Relations du travail: où en sommes-nous?**
- 16 Communications: un nouveau site Internet!
- 18 **Montréal-Nord: une enquête de la CSST**
- 20 Vos assurances en 2008...
- 26 Moyens de pression et services essentiels: deux décisions importantes...
- 28 SST: prudence au volant!
- 29 Vie spirituelle
- 32 Dans les coulisses du musée
- 34 Sports: le dernier tournoi de hockey
- 38 Nouvelles de l'APPRM



JOURNÉE DES FÈVES AU LARD

Deux records pour le prix d'un !

Le 3 octobre dernier, lors de la 42^e journée des fèves au lard de la Fraternité, deux records ont été établis. D'abord, pour la première fois, les excédents des revenus sur les dépenses ont franchi le seuil des 100 000 \$, pour une somme nette de 102 548,31 \$. Pour y arriver, un total de 19 161 repas ont dû être vendus, préparés et distribués, une tâche colossale. Deuxième record, et celui-là, tout un record : M. Roberto del Papa, agent sociocommunautaire au PDQ 1, a vendu à lui seul 2 000 repas. Ça s'appelle être bien réseauté. Félicitations à M. del Papa, ainsi qu'aux nombreux organisateurs et bénévoles...



Roberto del Papa, vendeur émérite !
2 000 repas vendus à lui tout seul !

À cette occasion, **Yves Francoeur**, président de la Fraternité, et **Gérald Tremblay**, maire de Montréal, unissaient leur force pour participer à la distribution des victuailles à la Old Brewery Mission. L'histoire ne dit pas si cette trêve d'un jour peut se transformer en une entente négociée.

AVIS IMPORTANT

Faites vos changements d'adresse à la Fraternité !

Dorénavant, que vous soyez membre actif ou retraité, veuf ou veuve, ne faites plus qu'un seul changement d'adresse et faites-le à la Fraternité. Les organismes suivants en seront informés : l'ABR, l'APPR, la Caisse des policiers, la COOP ainsi que La Capitale, pour vos programmes d'assurance. Composez le 514 527-4161.

Méfiance des Québécois envers le système de justice...

La perception des Québécois face à la justice et au système qui l'encadre dénotent une méfiance presque totale envers le système ainsi qu'une inaccessibilité chronique. Voilà les principales données qui ressortent d'un sondage effectué par l'Indice relatif du bonheur (IRB), une société dont la mission est d'être un observatoire social indépendant.

L'enquête en question a été réalisée entre le 27 août et le 27 octobre 2008 auprès de 1 092 répondants, ce qui lui confère une marge d'erreur de 3,7%. Les données sont recueillies par Internet. Elles sont par la suite pondérées pour refléter la composition sociodémographique du Québec...

Des chiffres révélateurs

Alors que seulement **15%** des répondants prétendent avoir les moyens d'engager un avocat s'ils devaient aller en procès, **77%** affirment que le système judiciaire permet trop souvent aux mieux nantis de s'en sortir alors qu'un **maigre 5%** prétendent le contraire.

L'enquête nous apprend que moins du tiers des répondants (**30%**) fait confiance au système judiciaire, et qu'à peine **le quart (26%)** le considère comme étant un système juste, équitable, démocratique et permettant à quiconque de se défendre devant la loi.

À l'autre bout du spectre, **80%** des répondants ne croient pas qu'au Québec tout le monde soit égal devant la loi.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant de constater que les **deux tiers (66%)** des répondants considèrent le système judiciaire comme étant tellement lourd, long et coûteux qu'il décourage quiconque d'y avoir recours.

Pour ajouter au sentiment de méfiance, **la moitié des répondants (50%)** croit que le système judiciaire protège trop les coupables et pas suffisamment les victimes, alors que seulement **18%** ne partagent pas cette opinion.

Finalement, le clou s'enfonce encore plus profondément lorsqu'on apprend que les personnes qui ont eu recours au processus judiciaire, soit **32%**, sont **systematiquement plus critiques, tranchantes et acerbes envers la justice et le système qui l'administre.**

Un système à deux, voire à trois vitesses?

À la lumière des données recueillies par l'IRB, le système judiciaire au Québec a un visage, **celui de l'argent.** Les personnes qui affichent les revenus les plus élevés (80 000 \$ et +) s'y montrent systématiquement plus favorables. Entre autres éléments...

- Ils sont **deux fois plus nombreux** que les personnes ayant des revenus annuels de 40 000 \$ et moins à faire confiance au système judiciaire.
- Ils sont respectivement **3 à 5 fois plus nombreux** à pouvoir engager les services d'un avocat que les personnes qui gagnent moins de 40 000 \$ et 60 000 \$.
- Ils forment **la seule catégorie** dans laquelle les gens sont plus nombreux à croire qu'au Québec tout le monde est égal devant la justice et non le contraire (**29% vs 21%**).
- Ils sont **3 fois plus nombreux** que toutes les autres catégories de revenus à nier que le système judiciaire permet trop souvent aux mieux nantis de s'en sortir.

Pour tout savoir sur les résultats de cette enquête de l'IRB, consultez le site **www.indicedebonheur.com**



Le message d'un sergent du PDQ 44 à la suite d'une intervention

Leçons bien apprises...

J'écris ce court texte afin de rendre hommage aux policiers de mon équipe ainsi qu'à tous les policiers qui s'y reconnaîtront. Je souhaite également toucher une corde sensible chez ceux et celles qui, au quotidien, à tous les échelons, même aux plus hauts, supervisent du personnel. Finalement, je lève mon chapeau à notre Directeur, monsieur Yvan Delorme, pour avoir bien fait ses devoirs à la suite de la controverse qui a suivi les événements qui ont eu lieu dans le secteur du PDQ 39, la nuit du 11 août 2008...

Le 4 octobre dernier, moins de deux mois après l'émeute de Montréal-Nord, quatre (4) de mes agents se rendaient à une adresse du boulevard Pie-IX, dans le PDQ 30 (arrondissement St-Michel), dans le but d'y retrouver un suspect dans une affaire de tentative de meurtre survenue quelques semaines plus tôt sur notre relève, au PDQ 44.

Comme ceux et celles qui travaillent trop souvent dans l'ombre et qui ne reçoivent pas toujours la reconnaissance à laquelle ils ont droit, mes agents avaient **un** objectif ce jour-là, celui de mettre la main au collet d'un individu (je suis très respectueux ici) n'ayant aucun respect pour les autres.

En ce samedi d'octobre particulièrement agréable pour cette période de l'année, mes agents auraient bien pu se contenter de répondre aux appels de service. Ils auraient pu se limiter à enquêter des sujets ou des véhicules dans leur secteur de patrouille... Mais non.

Heureusement pour nous policiers, heureusement pour les citoyens de notre belle ville, heureusement pour les membres de notre famille qui demeurent ici-même à Montréal, ces policiers ont choisi d'en faire un peu plus : rien qui soit hors norme ou qui irait au-delà de leurs

mandats et compétences. Ils ont choisi d'arrêter un criminel recherché, entre autres pour une tentative de meurtre survenue sur le territoire du PDQ 44.

Malheureusement pour tous, l'intervention a mal tourné. Et puisqu'il y a enquête ministérielle, non seulement je ne connais pas les détails de ce qui s'est passé, mais de toute façon, je ne pourrais les divulguer. Cependant, ceux qui ont déjà vécu des événements semblables comprendront mieux ce qui suit.

Mes policiers, ma relève au complet ainsi que leurs conjoints et conjointes ont été affectés par la tournure des événements. Aujourd'hui et pour quelques jours encore, voire quelques semaines, nous serons tous plus ou moins affectés par les événements qui se sont produits. Les psychologues appellent ça le stress post-traumatique. Personnellement je n'aurais jamais pensé vouloir écrire un tel texte, mais maintenant, un certain temps après l'événement, j'en ressens le besoin au point où je crois qu'il y va de mon devoir.

À ce jour, quatre (4) de mes policiers sont en «B» et devraient le rester pour plusieurs jours. Ce ne sont pas des héros, ils n'ont fait que leur devoir, ils exercent tout simplement un métier qui les passionne.

Je les écoute, je leur parle à tous les jours ou presque depuis samedi dernier. Humains qu'ils sont, ils remettent en question leur intervention. Je tente du mieux que je peux de leur apporter mon support et mon appui... Je crois que je m'y prends bien?!

Il me semble qu'ils prennent du mieux petit à petit. C'est certain, ils ne traversent pas tous cette période difficile de la même manière, mais une chose est claire à mon esprit, et je tente de les en convaincre pour les débarrasser de ces remises en questions : **personne mais personne sur notre équipe ne peut être tenu responsable pour le dénouement de ce malencontreux événement.**

S'il devait y avoir un seul responsable, il s'agit du suspect que mes agents tentaient tout simplement d'arrêter afin qu'il réponde de ses gestes devant la justice. C'est simple... Si nous pouvions bénéficier du respect auquel nous avons droit, compte tenu de notre fonction et de ce que nous représentons dans notre société, le suspect aurait obtempéré aux ordres des agents venus pour l'arrêter. S'il n'avait rien eu à se reprocher, il n'aurait pas tenté de fuir, il n'aurait pas résisté à son arrestation et il n'aurait pas représenté une menace pour les policiers en étant en possession

d'un couteau. **Il est le seul responsable de ce qu'il lui est arrivé parce qu'il en a décidé ainsi.**

On aura beau enquêter, se perdre dans des analyses d'experts enquêteurs, se remettre en question, en bout de ligne, **seule la personne que la police veut arrêter est maître de la façon dont l'opération va se dérouler et se terminer...**

Pour une législation sur le respect aux policiers...

Quoi qu'il en soit, les leçons du passé ont porté fruit. On dit qu'on apprend de nos erreurs. Je peux enfin confirmer ceci : le maire de Montréal, monsieur Gérald Tremblay, ainsi que notre directeur, Yvan Delorme, se sont ajustés. Ils ont témoigné de leur appui en téléphonant directement aux policiers impliqués dans l'événement du PDQ 30.

Il faut rendre à César ce qui lui appartient. Merci monsieur le Maire, merci monsieur le Directeur. C'est un pas dans la bonne direction. Essayons maintenant de ne pas faire de pas vers l'arrière. Il nous reste à modifier notre législation afin de donner aux policiers les pouvoirs de se faire respecter sans craindre de perdre leur job quand ils font leur travail avec professionnalisme. Et il nous faut aussi accepter les erreurs quand la bonne volonté est indiscutable.

N'oublions jamais ceci : lorsque nous n'arrivons pas à obtenir le respect que nous sommes en droit d'attendre dans la rue lorsqu'on se fait apostropher sans pouvoir rien y faire, c'est que la première étape dans l'échelle du non respect envers l'autorité policière a été franchie. Et cela mène tout droit à Freddy Villanueva...

Lorsqu'on martèle à coup de millions de dollars de publicité que la violence conjugale débute par un simple haussement de la voix, on devrait être capable d'en mettre autant pour dénoncer le manque de respect envers les policiers et exiger les modifications législatives qui s'imposent si l'on veut réellement éviter que des événements similaires à ceux des dernières semaines se répètent.

Pour Hugo, Maxime, Patrick et Marc-André, merci pour votre travail et bravo. Je suis fier de vous, et vos confrères sont fiers de vous parce que vous avez protégé d'honnêtes citoyens en procédant à l'arrestation d'un criminel. **Et merci à la Fraternité, qui nous a soutenus efficacement après l'événement !**

Votre sergent et ami,
Michel Charette, sergent PDQ 44

Un 30^e omnium de golf fructueux !



Le 22 août dernier, aux clubs de golf Lachute et Victorien, avait lieu le 30^e omnium de golf de la Fraternité. Plus de 480 golfeurs et golfeuses s'y sont retrouvés. À la fin de la journée, les participant(e)s et les commanditaires avaient laissé la coquette somme de 18 250 \$ dans les coffres du Fonds humanitaire, pour une redistribution dans les organismes communautaires de Montréal.

De gauche à droite : Yves Francoeur, président, Michel Lambert, Michel Caza, coordonnateur des activités sociales, Paul Imbeault, Pierre Juteau et Érick Lachapelle, du comité organisateur.

Prochain rendez-vous : 28 août 2009.



AU SOMMET DU KILIMANDJARO...

Les sergents-détectives Simon Rémillard et Marie-Claude Boilard ainsi que le constable Bruce Kahn ont grimpé à 5895 mètres d'altitude, au sommet du Kilimandjaro, le toit de l'Afrique, au profit de la Fondation des maladies du cœur du Québec. Ils étaient 21 bénévoles et ont amassé plus de 147 000 \$ net pour faire avancer la recherche dans ce domaine. Remerciements à la Fraternité et à la caisse Desjardins des policiers et policières qui, par leur commandite, ont contribué à leur succès.



À l'émission Enquête

Un reportage inacceptable

Dans son émission du 23 octobre, l'émission Enquête, de la Société Radio-Canada, diffusait un reportage sur le parcours Nous reproduisons ici une lettre d'un policier qui n'a vraiment pas apprécié le reportage.

«Après avoir vu et revu votre reportage sur l'affaire Villanueva, accessible sur le site de Radio-Canada, une question se pose. Où donc se trouve votre neutralité journalistique? Petite musique de fond, fondus bien contrôlés. Mais aucune rigueur journalistique dans ce reportage, qui glisse plutôt dans le mélodramatique, même s'il faut reconnaître que la mort d'une personne est en soi, un drame. Que du sensationnalisme qui, si les agents sont blanchis, viendra mettre plus de désordre dans ce désordre annoncé.

Il est fascinant de constater qu'à chaque fois que des policiers doivent malheureusement utiliser leur arme, les reportages qui suivent montrent le suspect tenant un diplôme, le mortier bien en vue, quand ce n'est pas une photo d'époque

ou le suspect riant tel un politicien, avec un enfant dans les bras.

C'est simplement pathétique. Pensez-vous réellement qu'un agent se lève un matin et se dit qu'il va se payer un noir ou un latino? Pensez-vous réellement que le même agent qui a une famille, des enfants, une vie tranquille devant lui va se mettre sur la sellette et utiliser son arme sans raison?

Lorsque j'étais jeune, je respectais l'autorité parentale et de surcroît, l'autorité policière. Imaginer une seconde affronter la police, c'était une chimère même si nous étions 6 ou 7 gars dans une ruelle du quartier Hochelaga Maisonneuve. Nous disions oui monsieur et nous retournions à nos occupations.

Une chose semble certaine : nous citoyens, finirons par avoir la police que l'on

mérite... À force de ne plus appuyer la police, de la condamner dès le départ et de donner la parole à tous ceux qui crient au racisme pour rien, les agents fermeront de plus en plus les yeux. Ils interviendront de moins en moins et attendront leurs appels bien stationnés de crainte d'être témoin d'un crime en cours. Ils ne feront plus d'interventions de prévention de crainte d'être taxés de racisme ou de ne pas laisser les jeunes vivre leur jeunesse.

Un jour, les citoyens redemanderont à la police de reprendre son rôle, ils redonneront aux agents leurs lettres de noblesses et les exhorteront à FAIRE leur travail. Mais avant de se réveiller, les citoyens devront connaître la peur réelle des membres des gangs de rues qui se promènent à 17 ans en Hummer ou en Cadillac Escalade. Et évidemment, il est

MERCI...

En souvenir de Robin Deschênes... (1963-2008)

Quand on veut remercier des gens, on emploie un tout petit mot: MERCI. Souvent ce mot simple semble banal... Mais quand il est dit du fond du cœur, alors il prend tout son sens.

Merci à la Fraternité des policiers et policières de Montréal, à la direction du SPVM, à l'ABR et à toutes les consœurs et confrères de Robin, merci de tout mon cœur pour votre support, vos bons mots, vos visites, vos vœux de sympathie...

Robin a combattu le cancer pendant 3 ans et demi, il a eu des moments difficiles mais il en a vécu aussi de très beaux. Sa vie ne s'est pas arrêté avec l'annonce du cancer, au contraire,

il a goûté encore plus à tout ce qui était beau et bon. Jusqu'à la dernière seconde, il a été heureux car il était entouré d'amour.

Robin était très fier de faire partie du SPVM. La police, c'était une partie importante de sa vie. Il se disait chanceux de faire le plus beau métier du monde. Du haut de son ciel, Robin veille sur vous tous!

Ses enfants Matthieu et Marie-Ève se joignent à moi pour vous dire MERCI.

Nathalie Martel, épouse de Robin Deschênes

historique de la famille Villanueva.

hors de question ici de parler de la couleur des conducteurs de ces véhicules de 50 000\$, de crainte de me faire accuser de faire du profilage. Nous devons, au Québec... demeurer *politically correct*. (...)

Bref, à mon avis, les journalistes devraient dire les vraies choses, demeurer dans une zone de neutralité, à défaut de quoi ils dirigent l'opinion publique sans vraiment penser au lendemain. C'est ce qu'a fait *Enquête* en octobre dernier.

La sécurité des citoyens et leur quiétude devraient primer sur les cotes d'écoute. Là-dessus, je vous laisse, messieurs, mesdames les journalistes, dans votre zone de confort car les policiers et policières n'ont pas ce privilège.

Sergent-détective **Vadeboncoeur**

Des démarches juridiques contre la Société Radio-Canada

La Fraternité a bien tenté, au lendemain de la première diffusion de ce reportage, d'en faire modifier le contenu afin que les noms et les deux photographies des deux policiers impliqués dans l'affaire Villanueva soient retirés du reportage avant la rediffusion télé, et afin que la version Internet soit conséquemment remplacée. Peine perdue... Malgré la mise en demeure l'enjoignant essentiellement de se soucier de la sécurité des deux policiers, la Société Radio-Canada a refusé d'obtempérer, prétextant que les standards journalistiques internes permettent de divulguer le nom des personnes qui font l'objet d'une enquête. Dans un deuxième document, à la suite du refus de la SRC, les procureurs de la Fraternité ont indiqué que l'attitude de la SRC «s'écarte évidemment des standards journalistiques que vous invoquez et cause un grave préjudice pour lequel vos clients seront tenus entièrement responsables» si quelque chose, évidemment, devait se produire.

Mario Lanoie, vice-président à la recherche et aux communications



Collecte de sang réussie!



Cent cinquante et un (151) donneurs ont participé à la dernière collecte de sang, au 480 Gilford, le 6 novembre dernier. Il s'agit de la plus grosse participation lors de la cueillette d'automne, de mémoire récente. Le lieutenant Jean Riopel agissait à titre de président d'honneur. Il est lui-même un donneur émérite, avec plus de 125 dons. Pour réussir à attirer autant de donneurs et de donneuses (elles ont participé en grand nombre), il a fait plus de 300 appels téléphoniques! Fait à signaler: douze personnes ont donné pour la première fois.

Sur la photo de gauche, **Jean Riopel** serre la pince de **Mathieu Farley**, agent au PDQ 21. Sur la photo de droite, le président d'honneur est accompagné de sa douce, **Denise Cadieux**, et de sa belle-fille, **Marie-Claude Langlois**. Merci Jean pour cette implication fabuleuse...

POLICIERS CONTRE LE CANCER SOLIDARITÉ 911 PARTICIPEZ AU RASE-O-THON!

Foncez tête première et aidez-nous à lutter contre le cancer... Policiers, pompiers, paramédics, civils, prenez part à une collecte de fonds rassembleuse et remplie d'émotions. Grâce à vous, la Société canadienne du cancer a déjà amassé en 8 ans plusieurs centaines de milliers de dollars. Le rase-o-thon lui-même aura lieu à la Grande-Place du Complexe Desjardins, le vendredi 13 février 2009, de 11 heures à 14 heures.

COMMENT PARTICIPER...

Le participant doit ramasser un minimum de 200 \$ en dons pour la Société canadienne du cancer. Le formulaire de participation en ligne est accessible sur le site de la Société canadienne du cancer-Québec, à l'adresse suivante: <http://www.cancer.ca/> Trouver l'onglet Policiers contre le cancer, dans la section de gauche, et téléchargez le formulaire. Le fonds humanitaire a versé 1 000 \$ dans cette aventure.



Équité fiscale et carte policière Il est temps de mettre de l'ordre !

Le mandat que ses membres confient à la Fraternité se limite-t-il à préserver leurs conditions de travail et à voir à ce que leur statut professionnel soit respecté? Bien sûr que non. Mais avouons une chose, c'est que cela gruge une bonne partie de notre énergie, cette année plus que jamais.

La Fraternité a un autre mandat qui est tout aussi important. Il est de son devoir de bien suivre l'ensemble des dynamiques policières québécoise et canadienne. Parce qu'en ayant une vue d'ensemble, on peut mieux voir venir les coups, mieux tirer notre épingle du jeu, mieux travailler pour l'ensemble de la profession.

Or au niveau québécois, il y a un dossier qui est de plus en plus préoccupant et sur lequel nous n'aurons pas le choix de nous pencher en 2009, même si à prime à bord, nous n'y avons pas d'intérêt direct.

Il s'agit du dossier de la carte policière québécoise, telle qu'elle a été établie par les paramètres de la Loi sur la police, en 2000.

Le problème est le suivant... Pour offrir des niveaux de services comparables aux citoyens de toutes les villes et municipalités du Québec, le ministre Ménard a choisi de favoriser la création de corps policiers plus imposants. Pour y arriver, il pouvait procéder de deux façons: permettre aux corps policiers municipaux de se regrouper, ou faciliter le passage des petits corps policiers à la Sûreté du Québec, pour ne pas la nommer.

C'est la voie qu'il a privilégiée, sachant peut-être déjà que les fusions municipales faisaient partie des plans du gouvernement, et qu'en conséquence, deux ans plus tard, il y aurait création de corps policiers «municipaux» plus importants partout où des agglomérations seraient créées.

Ainsi donc fut offerte aux petites municipalités la possibilité de démanteler leur corps policier et «d'acheter» pour ainsi dire, leurs services policiers à la SQ, comme on achète des services informatiques ou des services de plomberie.

Cette initiative qui, au départ, procédait d'une bonne intention, montre maintenant ses limites. En «subventionnant» les municipalités qui ont choisi de céder leur policiers à la SQ en ne leur faisant payer que 53% du coût réel à chaque année, le ministère de la sécurité publique a non seulement créé une iniquité fiscale majeure, mais il a littéralement ouvert une partie de chasse qui semble donner des ailes à l'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ). La grenouille a l'intention d'avalier le bœuf, et à entendre les dirigeants de cette association vanter les mérites de leur corps policier, on a l'impression qu'ils ont découvert le pain tranché.

Calmons-nous! Les pauvres policiers à qui l'on fait miroiter des carrières mirobolantes à la SQ finiront fort probablement leur carrière à peu de choses près là où ils l'ont commencée... Et les petites villes à qui l'on a promis un corps policier de niveau 6

se rendront bien rapidement compte d'une chose, c'est qu'ils ont perdu la qualité, la proximité et l'imputabilité que leur propre Service pouvait leur offrir!

Le ministre doit agir et faire de l'ordre dans cette affaire. Il doit réduire les ardeurs des conquérants.

Il doit aussi rétablir l'équité fiscale... Il n'est pas normal que les citoyens de certaines municipalités ne paient que 53% de la facture, alors que dans les municipalités voisines, les citoyens devront payer deux fois: la première à hauteur de 100% du coût du corps policier municipal, et la deuxième à même leurs impôts provinciaux, pour l'équivalent du 47% qui a été économisé dans les municipalités où on est passé à la SQ.

Dans ce contexte, et sous réserve de mieux s'investir dans le dossier, nous sommes portés à croire que des municipalités voisines devraient pouvoir conjuguer leurs efforts pour offrir certains services, ce qui leur éviterait d'avoir à démembrer leurs corps policiers.

Chose certaine, la Fraternité surveillera ce dossier de près... ●

YVES FRANCOEUR
PRÉSIDENT

Sept chantiers pour la Fraternité en

Astérix avait ses douze travaux.
En 2009, la Fraternité aura sept dossiers « politiques » sur son plan de travail, en plus des affaires courantes.
En voici une courte description !

préserver notre pouvoir d'achat, ce qui n'est quand même pas une demande si extravagante, mais ce que nous voulons surtout, c'est de nous assurer que nos conditions de travail reflètent bien les risques que nous prenons à chaque jour dans la métropole du Québec. La question du recrutement nous préoccupe également. Le jour où nos salaires seront parmi les moins attractifs au Québec, qui voudra venir travailler à Montréal ?

2. L'article 119 et le désengagement éventuel des policiers. Nous l'avons encore vu au cours des derniers mois... Notre métier nous demande de prendre des décisions en une fraction de seconde, dans des situations qui sont parfois très complexes. Or les contraintes de toutes sortes se multiplient. Les nombreuses instances qui scrutent notre travail peuvent prendre des mois pour analyser, en silo et en parallèle, ce qui s'est déroulé en une minute. Et sur la place publique, peu importe la qualité de notre travail, nous sommes pris à partie et accusés de tous les maux. Dans ce contexte, un jour nous n'y échapperons plus : il sera devenu plus tentant, quand il y a du danger, de regarder ailleurs que d'intervenir. Le ministre de la Sécurité publique doit le comprendre. Assouplir l'article 119 peut contribuer à améliorer la situation.

1. L'obtention d'une bonne convention, pour ne pas glisser au 20^e rang au plan de la rémunération brute. Il est clair que le renouvellement de la convention constitue notre priorité absolue pour la prochaine année. Bien sûr, nous voulons



Matthieu Wagner



2009 !

3. La carte policière et le financement des corps policiers. Après sept ans d'application, les principes qui ont permis de définir la carte policière ainsi que les règles de financement des corps policiers seront réexaminés au cours de la prochaine année. Même si nous nous sommes moins touchés que les autres corps policiers municipaux québécois par l'offensive de recrutement lancinante de l'APPQ, il n'en demeure pas moins que ce dossier est très important, à moyen ou à long terme.

4. Les effectifs policiers à Montréal. Y a-t-il assez de policiers pour répondre aux appels? Offre-t-on un bon service à la clientèle? Est-ce normal qu'il y ait autant d'assignations dans les PDQ? Est-il normal que les policiers qui ont besoin de renfort ne soient jamais certains de pouvoir être soutenus à temps, tellement leurs collègues sont débordés? Voilà des questions préoccupantes sur lesquelles nous travaillons, actuellement...

5. La réglementation sur les insultes et les injures envers les policiers. À Québec et à Trois-Rivières, notamment, les élus municipaux ont eu la sagesse de répondre avec diligence aux demandes des policiers qui voulaient disposer d'un règlement municipal leur permettant de donner des contraventions aux citoyens qui se permettent de les injurier et de les insulter. Résultat : en quelques mois à peine, et une ou deux contraventions plus tard, ceux et celles qui avaient l'habitude de manifester leur hargne envers les policiers ont perdu cette habitude, et les interventions se font désormais dans un climat plus serein, ce qui est à l'avantage de tout le monde. À Montréal, le dossier traîne encore. La Fraternité a demandé en avril dernier à ce qu'un règlement soit adopté rapidement, mais six mois plus tard, rien de concret n'a abouti. La Fraternité a également demandé que l'on ajoute à ce règlement l'interdiction de se présenter cagoulé ou masqué à une manifestation, ou armé d'un 2 X 4 caché dans un sac à dos...

6. La réglementation pour un meilleur contrôle des fluides corporels. Cela fait plus de deux ans que la Fédération des policiers municipaux du Québec a présenté

un mémoire aux ministères de la Santé et des services sociaux et au ministère de la Sécurité publique pour qu'une loi autorise le prélèvement obligatoire d'échantillons corporels quand policiers, ambulanciers et autres intervenants de la santé ont l'impression qu'ils ont peut-être été contaminés par autrui lors d'une intervention. D'autres provinces ont déjà adopté une telle législation depuis plusieurs années. Ici, on se lance encore la balle, d'un ministère à l'autre. Dès que les élections provinciales auront eu lieu, nous relancerons fermement ce dossier, qui a déjà trop traîné.

7. Le recrutement au SPVM... Un certain nombre d'indices nous portent à croire que Montréal est moins attrayante, pour les nouveaux policiers et les nouvelles policières, qu'il y a quelques années. Alors que l'ensemble du Québec se dirige vers une pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs d'activités, il y a lieu de s'assurer qu'un problème réel n'est pas en train de surgir. Chose certaine, ce n'est pas en réduisant la qualité des conditions de travail que l'on va aider le SPVM à rester compétitif! 🍷

«Le jour où nos salaires seront parmi les moins attrayants au Québec, qui voudra venir travailler à Montréal?»

Syndicaliste un jour...

Élu président de l'Association canadienne des policiers (ACP) en août dernier, Charles Momy, originaire d'Ottawa, veut mieux faire connaître l'organisation au grand public et promet d'entretenir un contact plus étroit avec les associations membres. Il a accepté de répondre à nos questions...

Q. Quelles sont vos priorités ?

CM : Pour moi, la priorité, c'est de m'assurer d'établir une bonne relation non seulement avec les policiers et le gouvernement, mais aussi avec le grand public. Plusieurs sondages faits par des associations membres ont montré que le public est souvent d'accord avec les positions des policiers quand il s'agit de lois concernant la sécurité, que ce soit le système correctionnel, le système de justice, les décisions des juges, etc. Je veux que l'ACP soit mieux connue, et je veux faire en sorte que la population comprenne qu'on est sur la même longueur d'ondes.

Le problème de la drogue, par exemple. Je pense que, comme nous, la majorité de la population n'est pas en faveur de la décriminalisation des drogues. Ou encore le problème de la criminalité. On dit que la criminalité baisse, c'est vrai, mais pas les crimes graves. En réalité, les crimes avec violence, les crimes avec arme à feu, ne baissent pas du tout et la situation exige que le gouvernement prenne des mesures sérieuses. Là aussi, la population et les policiers sont d'accord. Il faut s'assurer que les gens qui vont en prison pour ces crimes-là aient des peines plus élevées, et surtout qu'ils restent en prison durant toute la durée de leur peine. Même chose : la population et les policiers sont d'accord.



Frédéric Simonnot

Charles Momy, nouveau président de l'Association canadienne des policiers.

Et puis, il ne faut pas oublier que l'ACP est aussi une voix pour les victimes. Le *Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes*, qui se bat pour la défense des victimes et des survivants d'actes criminels au Canada, a ses locaux ici même. Comme la population, nous constatons que les droits des criminels surpassent parfois ceux des victimes et nous estimons que ce n'est pas acceptable.

Pour les armes à feu, dernier exemple, certaines provinces veulent les bannir. Je ne crois pas que ce soit la solution, mais il est clair que, comme la majorité des citoyens, nous sommes pour le maintien du registre des armes à feu.

Q. Comment comptez-vous améliorer la communication avec le public ?

CM : Par l'intermédiaire des médias et des groupes qui représentent la collectivité. Je vais mettre sur pied un programme de rencontres avec toutes sortes de groupes dans tout le pays pour leur présenter l'ACP et sa raison d'être, afin de m'assurer que les gens nous connaissent. Ce n'est qu'une première étape, bien sûr, mais il faut bien commencer quelque part. Et puis, nous allons nous efforcer de mieux diffuser les prises de position de l'ACP sur les divers projets de loi qui nous concernent.

Q. Quels sont les dossiers que vous jugez prioritaires ?

CM : L'un des gros dossiers à régler rapidement concerne la promesse du gouvernement fédéral qui a été faite en 2006, et qui consistait à ajouter 2 500 policiers dans l'ensemble du Canada. Depuis, le gouvernement a bien versé 400 millions dans un fonds, mais ce qu'on ne sait pas, c'est si des policiers ont effectivement été recrutés dans ce cadre. Le fédéral nous dit que c'est aux provinces de demander l'argent, mais il semble que les gouvernements provinciaux l'ont déjà fait et sont comme nous, c'est-à-dire en attente. L'autre problème qu'on a, c'est qu'on aimerait que ces 2 500 postes

soient pérennisés. L'argent n'a été promis que pour cinq ans, or les municipalités ont besoin de savoir si elles auront l'argent nécessaire pour rémunérer leurs nouveaux policiers après ces cinq ans.

Autre dossier important, qui ramène à ce que nous disons depuis plusieurs années. L'ACP réclame des réformes aux systèmes canadiens de détermination des peines, de services correctionnels et de libérations conditionnelles pour les contrevenants violents et récidivistes. Nous demandons au gouvernement de mettre en application les recommandations du rapport du Comité d'examen du Service correctionnel du Canada, assorties de réformes législatives pour renforcer les restrictions relatives aux pénalités et aux conditions de libération conditionnelle de

ces contrevenants. Nous sommes en attente d'une décision prochaine de la Cour d'appel.

Je pense aussi à notre demande d'indemnité compensatrice de 300 000 \$ pour les membres tués en service. Un fonds de ce type a été établi aux États-Unis. La même demande a été faite par l'Association internationale des pompiers. Nous travaillons d'ailleurs ensemble depuis 2007 pour demander au gouvernement que les familles de nos membres puissent recevoir cette indemnité dans ces circonstances.

En ce qui concerne la Stratégie nationale antidrogue, nous continuons de l'appuyer. En revanche, nous sommes complètement opposés à l'ouverture de sites d'injection supervisés. J'ai moi-même

été à Vancouver il y a environ un mois et demi et j'ai pu constater que ça ne fonctionne pas. Les gens vendent de la drogue aux abords du site, d'autres se piquent devant, avec tous les désagréments imaginables pour le voisinage. À l'origine, on parlait de centres de traitement, mais ce n'est vraiment pas le cas dans la réalité.

Q. Que désirez-vous le plus accomplir?

CM : À la fin de mon mandat, j'aimerais être capable d'avoir obtenu satisfaction au sujet de plusieurs de ces demandes et surtout d'avoir amélioré les relations avec les associations membres, en plus d'avoir réussi à faire en sorte que la raison d'être de l'ACP soit évidente pour tous les policiers, et si possible pour le public. ●

Voici donc M. Mommy...

Dès l'âge de 15 ans, Charles Momy sait déjà qu'il veut faire carrière dans la police. Il s'inscrit donc au programme d'administration de la loi et de la police du *Algonquin College*. Entre les semestres scolaires, il travaille en tant qu'agent des douanes.

En 1983, faute d'ouverture dans la police, il entre dans la section sécurité du réseau de transport en commun d'Ottawa. Très rapidement, il s'intéresse à la question des droits des employés. Un an plus tard, il s'implique dans le syndicat et, en 1985, devient membre du conseil du syndicat *International Canadian Transit Union*.

En 1988, il entre finalement dans la police de la petite ville de Gloucester. Il y présente, mais sans succès, sa candidature comme directeur de l'association des policiers. Le service est fusionné en 1994 avec deux autres corps de police, puis avec d'autres en 2000, pour former l'actuel Service de police d'Ottawa.

De 1996 à 2003, Charles Momy dirige l'Unité de polygraphie de la GRC. En 2003, il est promu au grade de sergent et demande son transfert à la division de la patrouille, désireux de conseiller les jeunes policiers. Il constate alors que les nombreux nouveaux membres recrutés à l'époque sont souvent victimes de violation de leurs droits et son âme de syndicaliste se réveille. Il décide donc d'être candidat au poste de président de l'Association des policiers d'Ottawa. Élu en décembre 2003, il s'attaque à l'amélioration de la communication et des services offerts aux membres, en même temps qu'à la rénovation de l'immeuble. « Je préfère me fixer des buts réalistes », confie-t-il.

En 2005, il devient l'un des 28 membres du conseil de l'ACP, avant d'en devenir président en août dernier.



Le **point** sur nos dossiers

Plus que jamais,
nos dossiers de relations
du travail sont en pleine
évolution. Compte-rendu en
pièces détachées, sous forme
de questions réponses...

Y a-t-il des développements dans le dossier d'arbitrage de la convention collective ?

M.R. Le 10 septembre dernier, les parties ont eu une première rencontre avec l'arbitre, M^e Jean Barette. Les dates de pas moins de 61 séances ont été fixées jusqu'au mois de décembre 2009.

La première séance a eu lieu le 14 novembre 2008. Les parties ont alors déposé leurs cahiers de demandes.

Combien de temps peut durer le processus d'arbitrage ?

M.R. Il est impossible de prévoir combien de temps durera le processus. Compte tenu du grand nombre de dates qui ont pu être fixées, la Fraternité a espoir que le dossier puisse se terminer avant la fin de l'année 2009.

Comme la Fraternité l'a fait valoir au moment de demander l'arbitrage de la convention collective, les parties sont dans une impasse et le cadre financier de 0-2-2-2 imposé par la Ville rendait la négociation infructueuse. L'arbitrage s'imposait dans les circonstances.

Comment se prépare-t-on pour un arbitrage ?

M.R. L'arbitrage d'une convention collective requiert beaucoup de préparation.

Un comité d'arbitrage interne formé de membres du conseil de direction, d'avocats et d'experts externes a d'abord travaillé à élaborer les demandes syndicales qui ont été présentées à l'arbitre, et à préparer les éléments de preuve qui les soutiendront.

Ce comité prépare actuellement la présentation de la preuve à l'appui de ces demandes, ce qui implique diverses recherches documentaires et juridiques, la compilation de données ainsi que des rencontres de témoins et d'experts.

Qu'en est-il du dossier concernant l'article 119 de la Loi sur la police ?

M.R. La Fraternité demeure active dans ce dossier et continue de faire des pressions afin que des modifications soient apportées à l'article 119 de la Loi sur la police.

Ces démarches ont toutefois été interrompues en raison du déclenchement des élections mais elles reprendront sous peu.



de relations du travail

Par ailleurs, la Fraternité évalue actuellement les effets potentiels du récent jugement de la Cour suprême dans l'affaire *Montréal (Ville) c. Québec (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse)* sur l'article 119 de la Loi sur la police.

La Cour suprême a confirmé que les policiers bénéficient de la protection de l'article 18.2 de la Charte des droits et libertés de la personne qui prévoit entre autres que nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser une personne du seul fait qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction criminelle si cette personne en a obtenu le pardon. La Cour a aussi affirmé que la réhabilitation qui résulte de l'écoulement du temps dans le cas d'absolution conditionnelle ou inconditionnelle équivaut à un pardon au sens de 18.2 de la Charte.

Plus d'une année s'est écoulée depuis la mise en œuvre du schéma de couverture des services, est-ce que des rencontres ont eu lieu entre le Service et la Fraternité pour faire le point?

M.R. Une première rencontre a eu lieu à l'automne. Par contre, compte tenu de l'agenda d'arbitrage, les démarches sont interrompues pour le moment.

Incidemment, il en est de même pour la tenue de comités de réorganisation du travail. Nous traitons toutefois les dossiers à la pièce.

Déontologie policière : le rapport annuel est-il sorti?

M.R. Oui le rapport annuel pour l'année 2007-2008 a été déposé à l'Assemblée nationale du Québec, avant l'ajournement des travaux. Il n'y a rien d'exceptionnel à signaler, si on compare aux autres années.

■ 1 459 plaintes ont été portées pour l'ensemble des policiers du Québec vs. 1 371 pour l'exercice précédent. Il s'agit d'une augmentation de 6,4 %;

- 43,7 % des plaintes concernent des policiers du SPVM, 32,1 % des policiers d'autres corps municipaux, 22,3 % des policiers de la Sûreté du Québec, 1,9 % des contrôleurs routiers ;
- 56,5 % des 1 459 plaintes portées (824 plaintes) ont été fermées après une simple étude préliminaire. À titre d'exemple, il y avait prescription, le policier n'était pas dans l'exercice de ses fonctions, refus de collaborer du plaignant, intervention justifiée, contestation de constat d'infraction, etc. ;
- 79,8 % de l'ensemble des dossiers ont été réglés après conciliation ;
- 47 policiers au Québec ont été cités devant le Comité de déontologie, dont 21 qui provenaient du SPVM ;
- 97 plaintes (6,6 % des plaintes portées) renfermaient des allégations de profilage racial ;
- 24,7 % des plaintes de profilage racial impliquaient des organismes d'aide comme le CRARR ou la Ligue des noirs ;
- 70,1 % des plaintes de profilage racial concernaient des policiers du SPVM. 📍

Le 15 janvier 2009

Enfin, un nouveau

Cela fait presque deux ans que nous y travaillons, mais enfin, nous y arrivons. À la mi-janvier 2009, la Fraternité aura à sa disposition un nouvel outil de communication, son nouveau site Internet qui sera beaucoup plus interactif, beaucoup plus performant que celui qui est actuellement en ligne.

Contrairement à beaucoup de sites, si on compare à des organisations de même taille, www.fppm.qc.ca a été conçu pour être très dynamique. Notre actualité pourra s'y retrouver bien exposée, mais dans une perspective de continuité, puisque l'approche retenue au moment de la conception du site est une approche thématique.

Cela signifie que tous les éléments d'information qui touchent, par exemple, la *Loi sur la police*, seront regroupés ensemble au lieu d'être éparpillés dans le site, en fonction de l'ordre chronologique où nous avons produit documents et autres prises de position. Il sera ainsi beaucoup plus facile de connaître la pensée de la Fraternité puisque les différents éléments touchant une question seront accessibles au même endroit.

Par ailleurs, le site a vraiment été réorienté en fonction de nos publics externes : médias, interlocuteurs politiques ou associatifs, étudiants en techniques policières, etc., et ce, à peu de nuances près. Les membres de la Fraternité pourront quand même y trouver rapidement certaines informations qui les dispenseront de se brancher à l'intranet, lorsque le détour n'en vaut pas la peine.

Non seulement pourra-t-on retrouver dans le site Internet nos grands dossiers d'actualité, mais nous avons accordé une attention très spéciale à l'histoire de la Fraternité, qui est présentée dans un onglet autonome divisé en deux parties : *Tranches de vie*, qui relate nos péripéties, et les *Risques du métier*, une section du site qui rend hommage à chacun et chacune de nos confrères ou consœurs qui sont décédés en devoir.

« Nous ne ménagerons aucun effort pour faciliter l'inscription en ligne et accommoder nos membres. »



site Internet...



Une vitrine

La partie centrale gauche du site aura vraiment pour fonction de mettre en vitrine différents éléments sur lesquels nous voulons attirer l'attention de façon plus dynamique. Si par exemple l'Association athlétique et sportive sollicite des inscriptions pour son tournoi de hockey, une image réapparaissant en rotation viendra, un peu comme une publicité, donner accès à une section du site où l'on pourra s'inscrire en ligne. Même

chose pour d'autres activités comme la fête champêtre et la fête de Noël.

Bien sûr, le relais à l'intranet sera parfois nécessaire, pour des raisons bien évidentes de sécurité, mais retenons une chose, c'est que nous ne ménagerons aucun effort pour faciliter l'inscription en ligne et pour accommoder nos membres.

Le site a également été conçu pour être géré de l'interne. Cela signifie que nous n'aurons plus à faire programmer en

HTML à chaque fois que nous voulons y ajouter un communiqué ou une nouvelle. Tout pourra se faire en quelques minutes, y inclus pour les photos. Le logiciel que nous utilisons pour bâtir le site servira également de plate-forme pour la deuxième version de l'intranet, qui comprendra ainsi certaines parties communes avec l'Internet.

Signalons enfin que si nous avons pris autant de temps à construire le nouveau site, c'est que nous avons d'abord pris le temps de penser à nos communications dans une perspective à long terme. Ainsi au printemps 2007, nous avons présenté au conseil de direction de la Fraternité un plan de communication valable jusqu'en 2010. Il fallait procéder ainsi pour que nos différents outils de communication soient complémentaires et adaptés aux moyens technologiques d'aujourd'hui. 🌐



L'émeute de Montréal-Nord

La CSST fera enquête

À la demande de la Fraternité, la Commission de la santé et sécurité au travail (CSST) a accepté de mener une enquête indépendante pour déterminer si certaines méthodes de travail qui sont utilisées dans les situations de manifestation violentes ou d'émeutes doivent être améliorées, à la suite des événements de Montréal-Nord.



On se souviendra que dans la nuit du 10 au 11 août, alors que l'émeute faisait rage, des policiers du SPVM ont dû essayer des coups de feu et qu'une de nos consœurs a été sérieusement blessée à la jambe. Si la manifestation avait été abordée autrement par ceux qui devaient prendre les décisions dans le feu de l'action, aurait-on pu éviter certains risques? Aurait-on pu être plus efficace? Ce sont les questions pour lesquelles nous pourrions avoir des réponses. Il est important de noter que dans ce dossier, la Fraternité ne cherche aucun coupable... Nous souhaitons seulement nous assurer que l'on puisse tirer les leçons d'un tel événement.

C'est donc dans ce contexte que le Comité général de coordination de santé et sécurité au travail (CGSST) a décidé que l'enquête de santé et sécurité qui doit suivre tout accident de travail soit exécutée directement par la CSST, au lieu d'être effectuée à l'interne. Bien sûr, nos préventionnistes auraient pu faire le travail, ils en ont assurément les compétences, mais il est parfois mieux avisé, pour que tout le monde soit plus à l'aise, que les bonnes questions soient posées par quelqu'un qui est complètement indépendant.



L'objet de l'enquête

Au cours des quatre dernières années, trois manifestations violentes ou potentiellement violentes et deux émeutes ont eu lieu à Montréal. Il s'agit des trois manifestations annuelles du Collectif opposé à la brutalité policière (COBP) qui, paradoxalement, sont presque toujours empreintes de violence, et des émeutes du Centre Bell, au printemps dernier, et de Montréal-Nord, en août dernier.

Or, ces cinq événements donnent l'impression que pour des raisons d'image, on tarde à chaque fois à faire intervenir les groupes d'intervention, dont les membres sont beaucoup mieux équipés et beaucoup mieux formés pour contrôler les foules violentes que les policiers des PDQ environnants, qui devraient plutôt être utilisés pour appuyer les membres des groupes d'intervention.

Dans l'émeute de Montréal-Nord, un grand laps de temps s'est écoulé entre le moment où les événements ont commencé à dégénérer et le moment où l'on a enfin donné le feu vert à l'intervention.

Par ailleurs, l'enquête devra également déterminer pourquoi lors de manifestations violentes, on continue de constituer des lignes de défense composées de policiers qui ne sont pas tous équipés de la même façon. Dans un rapport d'intervention daté du 15 mars 2000, l'inspecteur Alain Perreault de la CSST, qui s'était penché sur la question, affirmait :

« J'ai aussi indiqué que des travailleurs effectuant des tâches auxquelles un ou des équipements individuels sont requis doivent porter ces équipements, peu importe leur statut. » Autrement dit, on ne peut utiliser un agent qui est équipé pour faire du contrôle de foule léger dans un contexte où d'autres agents font en même temps du contrôle de foule dit actif.

À notre avis, il serait préférable, dès qu'une menace réelle de violence surgit, de déployer en première ligne les agents des groupes d'intervention. En deuxième ligne, les agents des PDQ qui sont équipés d'un bâton et d'un casque pourraient fermer la marche et procéder aux interventions appropriées.

Être équipés pour faire preuve d'une certaine fermeté, lors d'une intervention qui présente des risques de violence, est une autre bonne façon de préserver une bonne image pour un corps policier. On l'a vu à Montréal-Nord, quand les manifestants ont le temps de tout casser et de mettre le feu avant que les groupes d'intervention interviennent, l'image du Service s'en trouve de toute façon affectée. Peut-être vaudrait-il mieux avoir l'air un peu plus fermes au tout début de l'événement, et ainsi contribuer à ce que l'événement ne dégénère pas, plutôt que d'attendre et d'exposer des policiers mal équipés à des risques inutiles... 🍎

Deux améliorations

- À la suite de nos représentations, nous avons obtenu que tous les membres des groupes d'intervention soient désormais équipés d'un walkie-talkie doté d'un bouton pouvant signaler illico un code 10-07, au cas où des policiers se retrouveraient isolés lors de tels événements.
- Au plan des méthodes de travail, le Service en est actuellement à évaluer si les groupes d'intervention continueront à effectuer des manœuvres d'endiguement lors d'événements violents. S'il est décidé que les groupes d'intervention continueront d'utiliser cette méthode de travail, nous avons obtenu que tous les membres d'intervention soient équipés de casques balistiques.



Modifications à vos programmes d'assu

Nous vous présentons ici les modifications qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2009 en ce qui a trait à la tarification et à la couverture de vos programmes d'assurance.

Régime d'assurance-maladie

À compter du 1^{er} janvier 2009, notre régime d'assurance-maladie sera scindé en deux régimes distincts, un pour les membres actifs, l'autre pour les retraités. Pourquoi avoir fait ces changements?

Parce que compte tenu de la hausse croissante des coûts des médicaments et des soins de santé, nous devons trouver une formule permettant à chaque retraité de se protéger selon ses besoins et priorités, tout en ne compromettant pas la santé financière et l'avenir de notre régime collectif. Le problème est nettement moins aigu pour les membres actifs, entre autres parce que l'employeur assume une partie de la facture.

Le nouveau régime conçu pour nos retraités respecte donc leur capacité de payer – les primes diminuent après 65 ans – et leur permet de choisir la protection qui leur convient. Les membres actifs continuent avec le régime actuel. Notons que le site intranet contient tous les documents explicatifs.

Les règles d'adhésion pour les membres retraités

Durée de vie de votre inscription : Vous avez choisi un plan (individuel, couple/monoparental, familial) et une option (A, B, C, D, E ou F) pour une période de trois ans. Il y aura donc une opération de réinscription à l'automne 2011.

Changements en cours de route? : Entre le début et la fin d'une période (du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011), il sera possible de changer de type de plan (individuel, couple/monoparental, familial), mais en revanche, aucun changement d'option (A, B, C, D, E ou F) ne sera accepté avant la fin des trois ans, sauf si vous atteignez l'âge de 65 ans au cours de cette période.

Bien entendu, il est de la responsabilité de chacun des membres retraités de choisir le plan qui lui convient, en fonction de son état civil réel au moment de sa réinscription.

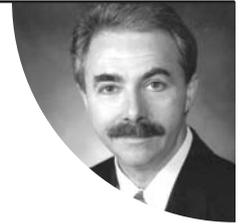
Des modifications pour les actifs et les retraités de moins de 65 ans

■ Ne payez plus qu'une seule franchise en achetant vos médicaments pour une période de trois mois...

Économisez! Lorsque vous achetez vos médicaments à chaque mois, le coût de votre franchise vous revient à 60\$ par médicament pour une année complète : 12 mois x 5\$ = 60\$. Mais si vous demandez vos médicaments pour une période de trois mois, vous ne passerez que quatre fois chez le pharmacien et votre franchise ne vous coûtera que 20\$. Donc, 4 visites x 5\$ = 20\$. Vous économisez 40\$ par année pour un seul médicament! Une autre amélioration à votre régime.

■ À compter du 1^{er} janvier 2009, peu importe si vous êtes actifs ou retraités, nous ajouterons à la liste des soins remboursés les services **de podologues et d'infirmiers(ères) en soins des pieds**, en plus des soins des podiatres, déjà remboursés.

■ La **chambre d'hôpital semi-privée** sera également remboursée à 100%, alors qu'elle ne l'était qu'à 80% auparavant.



Franchise en 2009



TARIFS – ASSURANCE-MALADIE

ACTIFS	Prime hebdomadaire 1 ^{er} janvier 2008*	Prime hebdomadaire 1 ^{er} janvier 2009*
Plan individuel	11,25\$	12,13\$
Plan familial	28,90\$	30,67\$
Plan couple ou monoparental	19,60\$	20,90\$

* Attention : Ces primes comprennent la moitié de la contribution de l'employeur au montant de 6,40\$, en vertu du paragraphe 18.02 de la convention collective. Pour membres actifs seulement.

RETRAITÉS

Retraités de moins de 65 ans au 1^{er} janvier 2009 – Primes pour l'année 2009

	OPTION A	OPTION B	OPTION C	OPTION D	OPTION E	OPTION F
Plan individuel	55,90\$/rente 1 342\$/an	48,50\$/rente 1 164\$/an	44,25\$/rente 1 062\$/an	37,70\$/rente 905\$/an	11,55\$/rente 277\$/an	26,50\$/rente 636\$/an
couple ou monoparental	96,45\$/rente 2 315\$/an	83,70\$/rente 2 009\$/an	76,35\$/rente 1 832\$/an	65,05\$/rente 1 561\$/an	19,95\$/rente 479\$/an	49,05\$/rente 1 177\$/an
familial	111,80\$/rente 2 683\$/an	97\$/rente 2 328\$/an	88,50\$/rente 2 124\$/an	75,40\$/rente 1 810\$/an	23,10\$/rente 554\$/an	53\$/rente 1 272\$/rente

Pour les retraités de moins de 65 ans... Choisissez la bonne franchise! Pour diminuer vos primes, le nouveau régime vous permet de choisir une option dont la franchise médicaments peut être de 5, 10 ou 15\$. La franchise de 15\$ doit être considérée, parce que la prime annuelle globale est en conséquence moins élevée.

Retraités de 65 ans et plus au 1^{er} janvier 2009 – Primes pour l'année 2009

	OPTION A	OPTION B	OPTION C	OPTION D	OPTION E	OPTION F
Plan individuel	18,30\$/rente 439\$/an	13,85\$/rente 332\$/an	9,60\$/rente 230\$/an	6,20\$/rente 149\$/an	11,55\$/rente 277\$/an	100\$/rente 2 400\$/an
Plan couple ou monoparental	33,85\$/rente 812\$/an	25,60\$/rente 614\$/an	17,75\$/rente 426\$/an	11,45\$/rente 275\$/an	21,35\$/rente 512\$/an	185\$/rente 4 400\$/an
Plan familial	36,60\$/rente 878\$/an	27,70\$/rente 665\$/an	19,20\$/rente 461\$/an	12,40\$/rente 298\$/an	23,10\$/rente 554\$/an	200\$/rente 4 800\$/an

B. Assurance-voyage

TARIFS – ASSURANCE-VOYAGE

ACTIFS

TYPE DE PLAN	TAUX HEBDOMADAIRE	
	2008	2009
Individuel	0,75 \$	0,77 \$
Familial	1,50 \$	1,53 \$

RETRAITÉS

TYPE DE PLAN	TAUX PAR RENTE	
	2008	2009
Individuel	1,63 \$	1,66 \$
Familial	3,25 \$	3,32 \$

Numéros à composer en cas d'urgence :

- Au Canada ou aux États-Unis : 1-800-363-9050
- Ailleurs au monde (à frais virés) : 1 514-985-2281

N.B. Des membres nous ayant demandé d'étudier la possibilité de pouvoir compter sur une assurance en cas d'annulation d'un voyage, le dossier est présentement à l'étude. Nous vérifierons l'intérêt des membres en 2009, par le biais d'un sondage. S'il y a lieu, cette assurance annulation pourrait entrer en vigueur en 2010.

Mise en garde : assurance-voyage

Un voyage en perspective? Prenez note qu'aucune somme n'est payée, ni aucune assistance donnée à l'assuré par l'Assureur ou son représentant lorsque le sinistre est dû à une condition médicale pour laquelle l'assuré a été hospitalisé, pour laquelle il a reçu ou s'est fait prescrire un traitement médical ou pour laquelle il a consulté un médecin dans les **90 jours précédant la date du départ – pour les assurés âgés de moins de 65 ans – et dans les 180 jours précédant la date du départ – pour les assurés âgés de plus de 65 ans**, sauf s'il est prouvé à la satisfaction de l'Assureur que la condition de l'assuré est stabilisée. Si un de vos médicaments a été changé par votre médecin juste avant votre départ en voyage, il faut respecter la consigne décrite ci-haut.

C. Assurance-vie

TARIFS – ASSURANCE-VIE

ACTIFS

	PRIME 2008		PRIME 2009	
	Hebdomadaire	Annuelle	Hebdomadaire	Annuelle
Base 20 000 \$	11,60 \$	83,20 \$	Gel!	Gel!
Base familiale 8 000\$/6 000\$ < 65 ans	0,51 \$	26,52 \$	Gel!	Gel!

Facultative : selon le cas

RETRAITÉS

	PRIME 2008		PRIME 2009	
	Par rente	Annuelle	Par rente	Annuelle
Retraité de moins de 65 ans				
Base 20 000 \$	11,58 \$	277,92 \$	Gel!	Gel!
Base familiale 8 000\$/6 000\$ < 65 ans	11,11 \$	226,64 \$	Gel!	Gel!

Facultative : selon le cas

Retraité de 65 ans et plus

Base 10 000 \$	15,79 \$	138,96 \$	Gel!	Gel!
Base familiale 5 000\$/2 000 \$	10,60 \$	114,40 \$	Gel!	Gel!
2 000\$/1 000 \$	10,27 \$	116,48 \$	Gel!	Gel!

Facultative (par tranche de 10 000 \$)*

• 65 À 74 ANS	15,25 \$	126,00 \$	Gel!	Gel!
• 75 ANS ET PLUS	15,97 \$	143,28 \$	Gel!	Gel!

* Possibilité maximale de 5 tranches supplémentaires de 10 000 \$. Par contre, vous ne pourrez dépasser le montant que vous possédiez la journée précédant votre 65^e anniversaire, jusqu'à un maximum de 60 000 \$.

Note. Si votre conjoint(e) atteint 65 ans avant vous, et si cette personne a souscrit des tranches supplémentaires d'assurance-vie, elle pourra les conserver, jusqu'à concurrence de 30 000 \$, et ce, jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 65 ans.

D. Soins dentaires

TARIFS – SOINS DENTAIRES

ACTIFS

TYPE DE PLAN	TAUX HEBDOMADAIRE	
	2008*	2009*
Individuel	0,91 \$	1,39 \$
Couple/ Monoparental	8,22 \$	9,17 \$
Familial	14,94 \$	16,33 \$

RETRAITÉS

TYPE DE PLAN	TAUX PAR RENTE	
	2008	2009
Individuel	15,85 \$	16,88 \$
Couple/monoparental	31,67 \$	33,73 \$
Familial	46,23 \$	49,23 \$

* Attention : ces primes comprennent la moitié de la contribution de l'employeur au montant de 6,40 \$, en vertu du paragraphe 18.02 de la convention collective. Pour membres actifs seulement.

Soins dentaires : individuel, couple / monoparental ou familial ?

Vous étiez marié(e)s mais vous ne l'êtes plus ? Vous avez des enfants alors que vous n'en aviez pas il y a trois ans ? C'est maintenant qu'il vous faut ajuster votre inscription ! Pendant la période allant du 3 janvier au 31 janvier 2009, vous aurez la possibilité de faire des modifications à votre plan d'assurance-dentaire pour les 3 prochaines années. Les choix : individuel, couple, familial. Prochaine période de réinscription ? Dans trois ans...

Heures d'ouvertures pour la réinscription

- Entre 8 h et 11 h 30
- Entre 13 h et 16 h les jours ouvrables

Des problèmes avec les médicaments d'exception ? Nous aussi !

Il arrive souvent que la liste des médicaments d'exception soit modifiée par la RAMQ... À la Fraternité, nous n'avons pas le choix de nous y conformer !

Mais qu'est-ce qu'un médicament d'exception : c'est un médicament qui est jugé efficace pour des indications restreintes et généralement réservées aux patients hospitalisés, bien qu'il puisse être requis à des fins médicales particulières. Les médicaments d'exception sont une catégorie de médicaments déterminés dans la « Liste des médicaments assurés par la Régie de l'assurance maladie du Québec ».

En tout temps, la Régie se laisse le loisir d'inscrire ou de retirer de la liste un médicament d'exception. Comme assureur, nous avons l'obligation de respecter la liste de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Un formulaire qui s'appelle « Demande d'autorisation de paiement » pour les médicaments d'exception est disponible à la Fraternité. C'est le membre qui doit le faire parvenir à la Fraternité, dûment rempli par son médecin. C'est également le membre qui assume les frais relatifs à ce formulaire.

Nouveau!

Le compte d'épargne libre d'impôt (céli)

offert à compter de janvier 2009

EN PRÉVENTE DÈS MAINTENANT...

Bénéficiez de notre taux promotionnel!

Placements spéciaux jusqu'au 31 décembre 2008
ou terme de 40 mois 4%*

*Informez-vous
auprès de votre conseiller*

514 849-3761

www.caisse-police.qc.ca

**sera transféré aux mêmes conditions
dans le CÉLI au 1^{er} janvier 2009.
Taux sujet à changement sans préavis.*

Maintenant ouvert!

Centre de services de la Couronne Sud

Services conseil épargne et financement

Services de convenance pour vos transactions courantes

Guichet automatique sur place

Centre de service Couronne Sud

*1560, rue Eiffel, bureau 200 à Boucherville
sortie De Montarville de l'autoroute 20,
du côté ouest de l'autoroute*

Même numéro de téléphone

Mêmes heures d'accueil que le siège social

Toujours plus près de vous!

Nous travaillons à l'ouverture prochaine
d'un Centre de services de la Couronne Nord

Calendrier chanceux 2008

Félicitations à tous nos gagnants!

Janvier	M. Hugo Desautels s'est mérité une carte-cadeau de 150\$ à la billetterie SPEC.
Février	M ^{me} Brigitte Barabé a remporté un certificat-cadeau de 150\$ au Restaurant 55°
Mars	M. Maxime Bérubé a gagné une caméra numérique Pentax
Avril	M. Yvon Bergeron est l'heureux gagnant d'un certificat cadeau de la billetterie SPEC de 150\$.
Mai	M. Sylvain Arcand a remporté un appareil mains-libres Bluetooth Jambone pour cellulaire.
Juin	M. Charles Large s'est mérité un appareil mains-libres Bluetooth Jambone pour cellulaire.
Juillet	M. Éric Lafontaine a remporté un cadre photo numérique.
Août	M. Pierre St-Jacques est le gagnant d'une caméra numérique Pentax.
Septembre	M ^{me} Cynthia Cossette Asselin a remporté un coffre-fort personnel.
Octobre	M ^{me} Annie Mercier est la gagnante d'une carte-cadeau d'une valeur de 150\$ chez Baron - Sail.
Novembre	M. Daniel Rousseau s'est mérité un cadre photo numérique.

Il reste encore une chance de gagner en 2008!

Bonne chance à tous!

Notre distinction coopérative

M. Martin Houde : un expert expérimenté!

Le 21 octobre dernier à l'Auberge Universel, les membres ont beaucoup apprécié les conseils avisés de notre directeur de la Gestion des avoirs dans le cadre de la conférence annuelle organisée par votre caisse...

Planificateur financier expérimenté, directeur des ventes à la première vice-présidence Fonds de Placement Desjardins pendant 5 ans, M. Houde a soutenu l'intérêt de l'auditoire en abordant différents thèmes comme le rééquilibrage et la diversification d'un portefeuille, certaines stratégies d'épargne et de rendement ainsi que les différents cycles des marchés financiers.

Vous avez des thèmes à nous suggérer pour la prochaine conférence? N'hésitez pas à nous les faire connaître!



Clinique de sang de la FPPM

Des membres de notre équipe ont répondu à l'appel le 6 novembre dernier lors de la clinique de sang organisée par la Fraternité. Des gens pleins de bon sang!



M. Normand Prévost, directeur général, se faisant saigner à blanc...

Horaire du temps des fêtes

FERMÉE

Les 25, 26 décembre 2008
et 1^{er}, 2 janvier 2009

MODIFICATIONS

Fermeture à 13h
les mercredis 24 et 31 décembre

Centre de service des policiers et policières municipaux du Québec (ANJOU)
Les activités seront rapatriées à la caisse à compter du 19 décembre 2008

À l'aube de cette période de réjouissance, les dirigeants, la direction et l'ensemble du personnel souhaitent vous transmettre, à vous ainsi qu'à chacun des membres de votre famille, leurs meilleurs vœux de santé, bonheur et de prospérité pour la nouvelle année!

En 2009, chacune de nos actions sera inspirée par notre désir de vous satisfaire.

Joyeuses Fêtes et Bonne et heureuse année!



SIÈGE SOCIAL
460, rue Gilford
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone: 514 849-3761
Télécopieur: 514 849-6804

CENTRE DE SERVICE
7955, boul Louis-H.-LaFontaine, Montréal
Arrondissement Anjou (Québec) H1K 4E4
www.caisse-police.qc.ca
pour mieux vous informer!



Conseil des services essentiels

Deux décisions importantes...

Au cours de l'automne dernier, le Conseil des services essentiels a rendu deux décisions d'importance pour le milieu policier, touchant toutes deux l'exercice des moyens de pression. Un dossier à suivre...

L'une d'elle, rendue le 25 septembre 2008¹, faisait suite à une demande de la Ville de Montréal à l'effet d'ordonner aux membres de la Fraternité des policiers et policières de Montréal de porter l'uniforme réglementaire.

Essentiellement, la Ville prétendait que le port de pantalons de style camouflage, de combat, commando ou autres portés par les policiers causait un préjudice au service auquel la population a droit. Elle référerait notamment à l'existence d'un climat de tension entre les policiers et les citoyens et à sa volonté d'éviter toute perte de contrôle de la situation. En outre, selon la Ville, l'image d'affrontement et de combat évoquée par ce genre de pantalon pouvait avoir des impacts sur la sécurité des policiers et, par le fait même, sur celle des citoyens.

De la preuve faite devant lui, tant par la Ville de Montréal que par la Fraternité, le Conseil des services essentiels a conclu que la modification de l'uniforme par le port

d'un pantalon autre ne causait aucun préjudice réel au service auquel la population a droit. En fait, selon le Conseil : « rien dans la preuve présentée ne permet de conclure à un réel préjudice. On réfère davantage aux perceptions du SPVM quant aux effets de l'ajout du port de pantalon de camouflage à celui de la présence d'un climat social tendu dans certains quartiers de la Ville. »²

D'autre part, le Conseil a retenu qu'il n'y avait pas davantage vraisemblance de préjudice et il concluait plus précisément qu'il y avait :

« (...) absence d'un lien de causalité entre le port d'un pantalon différent de celui prévu à l'uniforme du policier et la présence d'un danger potentiel lié au climat social actuel pour la population et les policiers eux-mêmes.

(...) bien qu'il y ait eu un mot d'ordre syndical de porter un pantalon autre que celui de l'uniforme réglementaire pouvant comprendre un pantalon de camouflage, ce changement ne transgresse pas les règles de sécurité liées à la fonction de policier. De plus, rien dans la preuve n'a permis au Conseil de constater une quelconque détérioration du service donné à la population. (...)

(...) La preuve du SPVM, référant exclusivement à la perception bien légitime de son directeur, ne permet pas d'en arriver à l'identification d'un événement ou de faits pouvant être susceptibles de causer un préjudice au service auquel le public a droit. »³

À Québec...

La deuxième décision du Conseil a été rendue le 23 octobre 2008 dans une affaire concernant la Ville de Québec et la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec.

Le Conseil a alors ordonné à la Fraternité, tel que le demandait la Ville de Québec, de mettre fin à tout moyen de pression relatif à l'émission de constats d'infraction et de prendre toutes les mesures nécessaires afin que ses membres émettent les contraventions de façon normale et habituelle.

Le Conseil a conclu que l'émission des constats d'infraction fait partie intégrante du travail du policier, et qu'à défaut de le faire, de la manière habituelle et régulière, la population se verrait privée d'un service auquel elle a droit.

La Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec demande la révision judiciaire de cette décision devant la Cour supérieure. L'ordonnance rendue par le Conseil a toutefois un effet immédiat à moins que la Cour supérieure n'ordonne un sursis, ce qui n'est pas le cas actuellement. Nous vous tiendrons au courant des développements. ●

1. *Ville de Montréal et al. et Fraternité des policiers et policières de Montréal et al.*; Conseil des services essentiels, 25 septembre 2008, M^e Françoise Gauthier.

2. Paragraphe 43.

3. Paragraphes 47, 48 et 50.

Bienvenue à l'École de Ski de la FPPM



Une invitation très spéciale!

Que vous soyez débutant, novice, intermédiaire ou skieur avancé, que ce soit pour découvrir le monde de la compétition ou même devenir moniteur, nous avons la solution : nous vous offrons huit soirées de ski.

Inscription en ligne

À l'ère de l'informatique, nous avons décidé il y a deux ans de vous simplifier la vie pour vous inscrire à l'école de Ski FPPM.

Vous pourrez vous inscrire par le biais de notre site internet, dont l'adresse apparaît ci-bas.

Et pour ceux qui préfèrent le courrier habituel, vous pourrez aussi le faire en faisant parvenir votre formulaire d'inscription au à l'attention de **Daniel Moisan, 909, des érables, à Saint-Eustache (Québec) J7R 6L1.**

Toutes les personnes inscrites avant le 1^{er} décembre courront la chance, lors d'un tirage, de gagner deux sessions de cours gratuites.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements en communiquant avec **Nelson Grenier au 450 430-5202, ou François Ricard au 450 589-2935**

N.B. : Nous vous demandons de vous inscrire le plus tôt possible afin de nous permettre de coordonner et regrouper les membres dans leurs groupes respectifs. N'oubliez pas que nos services sont offerts à tout le monde, pas uniquement aux policiers(ères).

Avantages et services offerts

- Cours de ski pour toutes les catégories.
- La seule École à offrir des cours de pré-compétition.
- Plusieurs activités spéciales durant les soirées de ski (fondue au fromage, course organisée, soirée 2/1).
- Bénéficiez de rabais avantageux sur l'équipement de ski chez Oberson sport.
- Coût de l'inscription : seulement 317 \$; détenteurs d'une passe de saison : 115 \$
- Compétition : 327 \$; détenteurs d'une passe de saison : 125 \$
- Moniteurs certifiés par l'Alliance des moniteurs de ski du Canada.
- Profitez de la passe de saison ski de soirée offerte au prix de 179 \$, taxes non incluses.
- Moniteurs d'expérience certifiés niveaux 2 et 3 de l'Alliance des moniteurs.

www.skifppm.com



JEAN-FRANÇOIS CIMON
et STEEVE LAGUEUX
REPRÉSENTANTS PARITAIRES
À LA PRÉVENTION EN SANTÉ ET
SÉCURITÉ DU TRAVAIL POUR LE SPVM



Un témoignage qui cogne dur !

La formation des équipes locales SST 2007-2008 a été marquée par le témoignage d'un confrère qui a été fort pertinent.

Robert White est venu nous raconter l'accident de route qui a eu des conséquences catastrophiques sur sa vie. Raconté en toute simplicité et en toute franchise, cet accident de travail ne peut pas nous laisser indifférents quant au message que notre collègue tenait à nous transmettre.

Les participants étaient unanimes à nous mentionner qu'il serait intéressant que tous les policiers puissent entendre ce témoignage. Nous avons tenu compte de ces commentaires, et avec l'accord des parties concernées, son témoignage est accessible sur CAMPUS. Nous pensons que ce visionnement d'une durée de dix minutes peut changer votre vie.

Pour vous placer en contexte, nous vous ramenons quelques années en arrière. Nous sommes le 5 août 2002, la température est clémente. Des policiers de la filature sont en route vers la résidence d'un « sujet ». À 7 h 54 à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de l'autoroute 25, le véhicule de la filature, dans lequel prennent place deux policiers, entre en collision à 126 km/h (80 mi/h) avec un camion de 45 pieds rempli de béton. Les deux policiers sont blessés. Le passager subit une blessure à l'épaule et une commotion cérébrale. Quant au conducteur, qui comptait à

ce moment 13 années d'ancienneté, dont trois passées à la filature, il subit quelques fractures et passera 8 jours dans le coma, un mois et demi à l'hôpital, et trois mois en chaise roulante.

À 37 ans, il est déclaré invalide. Des séquelles permanentes causées par un traumatisme crânien l'empêcheront à jamais de continuer d'exercer le métier

qu'il aimait tant. Des séquelles, dit-il, qui auraient pu être évitées.

Pour voir ce témoignage et comprendre ce qui s'est passé, rendez-vous au www.campus-spvm.qc.ca

Merci Robert pour ton implication bénévole et pour ta contribution à la réussite de notre formation SST 2007-2008 !



« Des séquelles, dit-il, qui auraient pu être évitées... »



Qui enverrai-je ? Des juges, des geôliers... Non ! Des pères...

Dans la mise en œuvre d'un projet social, différents dynamismes viennent rendre possible l'élaboration d'un consensus. L'exercice de l'autorité et de la paternité en est un de premier ordre. Plusieurs personnes donnent un visage à ce rôle incarné par plusieurs figures sociales.

Je m'adresse à vous aujourd'hui parce que je vous reconnais comme étant une de ces personnes qui, de manière unique, assume cette fonction dans la société montréalaise. Je le fais d'abord à titre de citoyen et de prêtre du diocèse de Montréal qui a aussi la joie d'être l'aumônier du Service de la Police de Montréal.

Notre cité, depuis quelques mois, porte un drame qui a eu lieu à Montréal-Nord, où une confrontation entre des policiers et des jeunes québécois, montréalais, d'origine latino-américaine a dégénéré au point de ravir la vie d'un des nôtres.

Ce drame absurde et malheureux pour tous, inquiétant, est aussi une parole dure qui nous interpelle. Ne pas la recevoir rendrait insignifiant l'événement douloureux qui nous concerne, sans nous aider à prévoir dans quel autre contexte pourrait se redire ce qui est hurlé dans celui-ci.

De tous les temps, le mal inquiète et met en cause ceux qui détiennent un pouvoir. À la question que les disciples

posaient à Jésus au sujet d'un aveugle de naissance : **« Qui a péché ? Lui ou ses parents ? »**, car ils voulaient comprendre l'origine du mal, Jésus les dérouta en disant : **« Ni lui ni ses parents, mais pour que l'action de Dieu puisse se manifester en lui. »** En d'autres termes, ce mal n'est ni une responsabilité de la personne, ni de l'institution parentale, et encore moins de Dieu, et ne trouve aucunement son sens dans la responsabilisation de l'un ou de l'autre, mais dans ce que Dieu va faire résulter de cette réalité.

Si dans l'événement de Montréal-Nord nous ne tentons de faire la vérité qu'en cherchant des coupables, nous demeurons au niveau de l'inconscience des disciples de Jésus. Et le sens de cette réalité ne viendra pas au grand jour. Trouver un coupable ou des coupables semble clore un débat qui, de fait, ne devrait pas trouver en soi une fin, mais bien au contraire, être l'occasion du début d'une renaissance vers une recherche de solutions tant au niveau communautaire, social et politique.

Il y a déjà beaucoup trop d'innocents qui paient le gros prix dans cette affaire, en commençant par le jeune et sa famille, les policiers impliqués et leur famille, tout le corps policier en général ainsi que tous ceux qui exercent un rôle d'autorité au cœur de la cité. Le quartier de Montréal-Nord, lui-même, a déjà eu son lot d'épreuves. Mais ce qui n'est absolument pas innocent dans cette situation c'est la réalité de ceux qui cherchent à exercer l'autorité avec sagesse, respect et les conditions de ceux qui ont le mandat de la signifier.

Où en sommes-nous comme peuple dans la reconnaissance des fonctions que l'on pourrait qualifier de paternelles, que ce soit au niveau policier, scolaire, familial, religieux ou dans la société en général ? Dans quelle galère doivent-ils naviguer ? Quel sort leur est-il réservé à l'heure de l'épreuve ? La paternité est fortement soupçonnée, accusée, jugée, dénoncée. Est-il

Suite à la page 31

Décès



Andoney, Aurel (sergent)
Embauché le 26 juin 1951
Retraité le 16 mai 1980
Décédé le 17 août 2008,
à l'âge de 78 ans



Aubin, Armand (agent 3622)
Embauché le 14 janvier 1957
Retraité le 13 octobre 1988
Décédé le 12 août 2008,
à l'âge de 79 ans



Bélanger, Jean (agent 1268)
Embauché le 13 septembre 1948
Retraité le 5 février 1985
Décédé le 27 juin 2008,
à l'âge de 82 ans



Bernard, Normand (sergent-détective)
Embauché le 15 décembre 1958
Retraité le 18 décembre 1988
Décédé le 29 août 2008,
à l'âge de 72 ans



Bertrand, Jean-Guy
(sergent-détective)
Embauché le 28 janvier 1952
Retraité le 27 janvier 1981
Décédé le 20 octobre 2008,
à l'âge de 76 ans



Charbonneau, Roger (sergent)
Embauché le 24 juin 1951
Retraité le 1^{er} février 1982
Décédé le 17 juin 2008,
à l'âge de 77 ans



Cousineau, Claude
(sergent-détective)
Embauché le 8 septembre 1953
Retraité le 7 février 1985
Décédé le 31 juillet 2008,
à l'âge de 75 ans



D'Aragon, Jacques (agent 714)
Embauché le 17 mai 1965
Retraité le 4 février 1999
Décédé le 26 septembre 2008,
à l'âge de 63 ans



Deschênes, Robin (sergent-détective)
Embauché le 27 mai 1985
Retraité le 11 décembre 2007
Décédé le 15 juin 2008,
à l'âge de 45 ans



Descôteaux, Lionel (agent 1371)
Embauché le 13 septembre 1948
Retraité le 5 février 1984
Décédé le 7 octobre 2008,
à l'âge de 81 ans



Desjardins, Louis (officier)
Embauché le 4 août 1947
Retraité le 4 mars 1979
Décédé le 19 octobre 2008,
à l'âge de 87 ans



Desormeaux, Jean (agent 1098)
Embauché le 22 mai 1948
Retraité le 1^{er} juillet 1986
Décédé le 10 août 2008,
à l'âge de 81 ans



Dorich, Émil (agent 821)
Embauché le 28 janvier 1952
Retraité le 1^{er} mai 1977
Décédé le 24 septembre 2008,
à l'âge de 79 ans



Durocher, Charlemagne
(assistant-directeur)
Embauché le 22 juillet 1928
Retraité le 20 janvier 1969
Décédé le 16 juin 2008,
à l'âge de 98 ans



Gagné, Aimé (agent 320)
Embauché le 15 décembre 1958
Retraité le 1^{er} janvier 1984
Décédé le 28 mai 2008,
à l'âge de 79 ans



Hébert, Jean (agent 2521)
Embauché le 26 août 1963
Retraité le 28 novembre 1995
Décédé le 10 septembre 2008,
à l'âge de 67 ans



Labossière, Gérard (agent 3214)
Embauché le 4 décembre 1965
Retraité le 4 février 1993
Décédé le 19 août 2008,
à l'âge de 73 ans



Lamoureux, Benoit
(agent 841)
Embauché le 23 septembre 1985
Décédé le 2 août 2008,
à l'âge de 43 ans



Laperrière, Serge (agent 1328)
Embauché le 15 septembre 1969
Retraité le 4 avril 1997
Décédé le 9 octobre 2008
à l'âge de 62 ans



Lemire, Guy (sergent-détective)
Embauché le 14 janvier 1957
Retraité le 15 janvier 1988
Décédé le 14 juillet 2008,
à l'âge de 71 ans



Locas, Camille (sergent-détective)
Embauché le 19 octobre 1960
Retraité le 5 janvier 1990
Décédé le 22 août 2008
à l'âge de 72 ans



Loiseau, Jean-Paul (lieutenant)
Embauché le 3 novembre 1951
Retraité le 9 juin 1984
Décédé le 16 août 2008,
à l'âge de 82 ans



Mainville, Claude (agent 1355)
Embauché le 4 avril 1952
Retraité le 1^{er} mars 1984
Décédé le 24 août 2008,
à l'âge de 82 ans



Massé, Louis (inspecteur)
Embauché le 15 avril 1941
Retraité le 1^{er} juin 1978
Décédé le 9 juillet 2008,
à l'âge de 89 ans



Masson, Arthur (lieutenant)
Embauché le 15 avril 1963
Retraité le 5 août 1991
Décédé le 25 septembre 2008,
à l'âge de 66 ans



Normandin, Roger
(sergent-détective)
Embauché le 8 septembre 1953
Retraité le 19 mars 1983
Décédé le 20 août 2008,
à l'âge de 75 ans



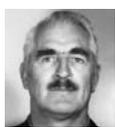
Potvin, Guy (agent 1877)
Embauché le 15 août 1955
Retraité le 14 avril 1984
Décédé le 30 juillet 2008,
à l'âge de 74 ans



Puzey, Gilbert (agent 835)
Embauché le 1^{er} mars 1961
Retraité le 1^{er} novembre 1984
Décédé le 21 août 2008,
à l'âge de 83 ans



Rossi, Jacques (capitaine)
Embauché le 1^{er} juillet 1946
Retraité le 3 juillet 1976
Décédé le 25 juin 2008,
à l'âge de 86 ans



Roy, Paul-Émile (agent 672)
Embauché le 10 mars 1947
Retraité le 13 mars 1980
Décédé le 3 juin 2008,
à l'âge de 88 ans



Sideleau, France (agent 1607)
Embauché le 16 septembre 1952
Retraité le 17 septembre 1981
Décédé le 9 septembre 2008,
à l'âge de 81 ans



St-Onge, Claude (sergent-détective)
Embauché le 7 septembre 1960
Retraité le 7 juillet 1995
Décédé le 12 septembre 2008,
à l'âge de 69 ans



Therrien, Fernand (capitaine)
Embauché le 10 octobre 1947
Retraité le 1^{er} avril 1982
Décédé le 7 juillet 2008,
à l'âge de 86 ans



Tourangeau, Guy (agent 1844)
Embauché le 10 janvier 1955
Retraité le 6 août 1992
Décédé le 17 août 2008,
à l'âge de 75 ans



Tremblay, André
(assistant inspecteur chef)
Embauché le 5 novembre 1945
Retraité le 5 mai 1975
Décédé le 9 juillet 2008,
à l'âge de 80 ans



Trudeau, René (agent 1725)
Embauché le 8 septembre 1953
Retraité le 4 janvier 1985
Décédé le 26 juin 2008,
à l'âge de 82 ans

Suite de la page 29

possible d'être père aujourd'hui : père de famille, père religieux, père social? Les pères sont-ils autorisés? La notion de père n'a pas bonne presse au point que plusieurs démissionnent devant cette responsabilité essentielle.

Cette situation de la fragilité de l'image de la paternité met en danger tous ceux qui l'exercent, l'ensemble du corps social ainsi que ceux qui y manquent de respect. Dans cette génération, nombreux sont les maîtres du soupçon qui, au nom de valeurs réelles, font dériver des enjeux non moins réels qui appellent une lucidité collective et individuelle. La tentation est souvent forte de se laisser séduire ou dominer par des ténors qui, à voix forte, réclament le sacrifice de l'un ou de l'autre innocent de plus pour calmer la rumeur. On cherche naturellement des boucs émissaires.

La paix ne peut jamais jaillir de la peur, mais plutôt d'une lucidité qui la traverse pour découvrir dans l'au-delà des ténèbres ce qui s'éclaire et nous rend apte à maîtriser ce qui nous échappe. Ce parcours exige que des pères se manifestent et, dans le calme, nous conduisent et nous aident à entendre et à voir ce que nous avons à découvrir par-delà la douleur et la souffrance individuelle, dans une société où tous et chacun sommes responsables de l'autre.

Pour que des fils se lèvent, il faut que des pères se livrent et acceptent de donner leur vie et non de sauver leur image. Ainsi la vie devient victorieuse sur la mort.

Je vous remercie d'être parmi ceux qui acceptent de vivre et de risquer le service d'assumer la responsabilité de cette paternité qui est entre vos mains, de votre courage et de votre lucidité, de la qualité de votre être et de votre présence. Les hommes et les femmes de ce temps en ont besoin pour se mettre en marche et sortir ensemble d'un mal social, et conduire à la lumière une collectivité qui s'enfonce depuis trop longtemps dans une méfiance de l'autorité qui n'est pas d'abord un pouvoir de père ou de mère, de policier ou de policière, mais un service politique, civil, spirituel ou communautaire, une responsabilité de tous et de chacun.

Soyez assurés de mon respect et de ma solidarité. 🌍



Saviez-vous que...

- C'est en 1892 que **L'Association de Bienfaisance et de Retraite de la Police de Montréal (aujourd'hui l'ABR)** est née du besoin d'assurer l'aide et la protection à ses membres dans le cas d'accidents, d'incapacité de travailler et de vieillesse. Son promoteur fut le chef de police du temps, le lieutenant-colonel Hughes, avec le soutien et l'approbation du Comité de police (l'ancêtre du conseil de sécurité publique) ainsi que du Conseil de Ville de Montréal.

Il est intéressant de noter qu'en 1893-94, plusieurs policiers refusèrent de signer l'engagement de faire partie de l'ABR. Les récalcitrants furent démis de leurs fonctions par le Comité de police. Ils ne pouvaient être réengagés qu'à la condition expresse de signer cet engagement.

Les contributions ne représentaient que 3% du salaire.
- L'emploi des motocyclettes a précédé celui des automobiles, qui sont apparues en 1913. Il semble que les premières motos faisaient un tel tapage que les criminels et autres les entendaient de très loin et avaient amplement le temps de prendre la fuite.
- Le premier tableau «Échange téléphonique», de la Police de Montréal, ancêtre du 911, fut installé en juillet 1914 dans le nouveau quartier général de la Police, situé au 775, Gosford. L'Édifice était aussi connu sous le nom de «l'annexe de l'hôtel de ville».
- C'est en 1927 que la ville de Montréal décidait que, dans une large mesure, les problèmes résultant de la prolifération des véhicules motorisés incombaient au Service de police et autorisait la création d'un **Bureau spécial de la circulation**.

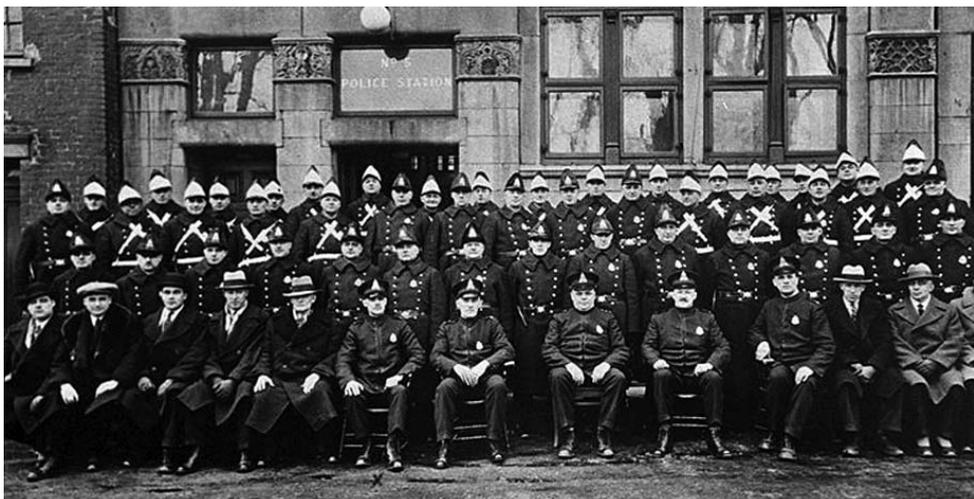
Les causes des problèmes furent analysées et l'on a eu recours aux mesures suivantes : restrictions de stationnement, établissement de boulevards ainsi que de rues à sens unique, installation d'enseignes annonçant des restrictions, installation de dispositifs mécaniques, dont les signaux lumineux automatiques.

On s'appliqua à inculquer aux conducteurs de véhicules moteurs un sens des responsabilités et, en 1930, on compila en un seul règlement toutes les restrictions de la circulation. On publia alors ce règlement sous forme de livret et on le mit gratuitement à la portée de tous.
- En 1935, le **Bureau de la circulation** comptait près de 300 membres et était l'une des plus importantes divisions du Service.
- Le Service de police de Montréal fut le premier à instituer les services de **cadets policiers** afin de remplir ses rangs pendant les périodes de crise.
- Voici ce qu'un journaliste travaillant pour *Le Devoir* disait d'eux à l'été 1938, lors de la tenue du Congrès mondial de la police à Montréal : «*Les journaux ont fait une large publicité au congrès mondial de la Police tenu dans notre ville... On n'a peut-être pas souligné comme il l'eût fallu la contribution apportée à cet important congrès par les cadets de notre Service de police municipale.*»
- Dans le cadre d'une démonstration de leur savoir au manège militaire des *Royal Hussard*, il écrivait : «*Malgré l'humidité du manège et l'énergique attente des hôtes d'honneur... les tours de force exécutés par nos cadets témoignent de l'excellence de notre École de la police.*» En 1938, on comptait 300 cadets policiers.

■ C'est en 1941 que le directeur de police, M^e Fernand Dufresne, autorisait que deux agents patrouillent en skis le Mont-Royal. À l'automne 1942, les skieurs devenant plus nombreux sur la montagne, à cause de la difficulté du transport vers les montagnes des Laurentides, on décidait d'ouvrir un poste de police sur le Mont-Royal et une escouade de 8 agents skieurs fut formée sous la responsabilité du Lieutenant P. Harvey.

■ En 1944, l'escouade des constables à cheval (la cavalerie) de la police de Montréal comptait 40 montures. Elle prenait part aux parades, aux défilés, à certaines cérémonies funèbres et à l'apaisement des émeutes. Pour ce qui est des équipements motorisés, il y avait à cette époque 4 patrouilles (transport de détenus), 82 motocyclettes, 143 automobiles et 4 camions pour le service de la circulation. On comptait 29 postes de police.

Les policiers ne travaillaient plus que 8 heures par jour sur trois équipes de travail et avaient maintenant droit à un congé par semaine.





La classe Montréal: dans notre prochain numéro !

Nous vous présenterons en avril les photos de la Classe Montréal, qui contenait cette année pas moins de 16 équipes, soit environ 300 joueurs ! À suivre...

TREIZIÈME TOURNOI DE HOCKEY DE LA FRAT Mission accomplie

Du 6 au 9 novembre 2008 avait lieu, au Complexe Gadbois et à l'aréna St-Michel de Montréal, le 13^e tournoi de hockey de la Fraternité. Pas moins de 58 équipes se sont disputées les honneurs, dans 7 classes différentes, lors de 101 parties réparties sur quatre jours de compétition.

Le prochain tournoi aura lieu du 5 au 8 novembre 2009. La date limite d'inscription est fixée au 23 octobre. Cette année, trois équipes ont dû être refusées, faute de place.

L'inscription pourra se faire en ligne par le site de la Fraternité.



Une partie des bénévoles du tournoi à qui nous disons un gros merci.
M. Jean Archambeault (avec un enfant), **M. Serge Tranquille** (à l'arrière), **M. André Pilotte**, **M. Serge Boulianne**, un des responsables, **M. Michel Hamelin**, **M. Guy Lefrançois**, président de l'Association athlétique et sportive de la FPPM, **M^{me} Diane Lefrançois** (à l'arrière), **M^{me} Lise Desmarais**, **M^{me} Monique Barabé**, **M^{lle} Laurence Dupuis**, **M. Raymond Desmarais** (à l'arrière) et le président du tournoi, **M. François Dupuis**.



Voici les champions dans la classe AAA, les Bastions de la Rive-Nord. À droite, **M. Hugo Malouin**, responsable de l'équipe, en compagnie de **M. Martin Roy**, vice-président de la Fraternité.



GUY LEFRANÇOIS

PRÉSIDENT
ASSOCIATION SPORTIVE ET ATHLÉTIQUE DE LA FPPM



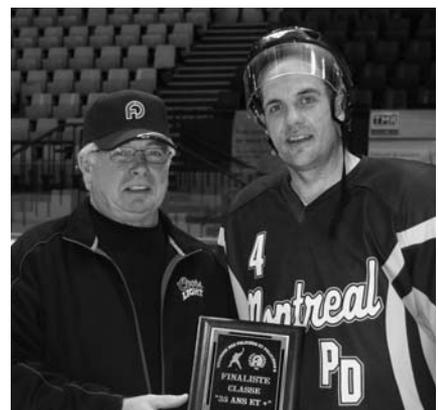
Photo de gauche, les finalistes dans la classe AAA, l'équipe du Service de police de la Ville de Québec. À droite, le responsable de l'équipe, **M. Patrice Gaudreault**, reçoit sa plaque de **M. Martin Roy**, vice-président de la Fraternité.



Voici l'équipe championne dans la classe des 35 ans et plus. Il s'agit de l'équipe des Pompiers de Montréal. À droite, le responsable, **M. Patrick Mardoni**, en compagnie d'un des responsables du tournoi, **M. Raymond Desmarais**.



L'équipe de la Fraternité des policiers et policières de Montréal s'est rendue en finale dans la classe des 35 ans et plus. À droite, **M. Michel Gingras**, capitaine de l'équipe, reçoit les honneurs de **M. Raymond Desmarais**, un des responsables du tournoi.





S.Q. 1 est l'équipe championne dans la classe Féminine. **M^{me} Stéphanie Roy** reçoit une plaque souvenir des mains de **M. Martin Roy**, vice-président aux Relations de travail de la Fraternité des policiers et policières de Montréal.



Équipe finaliste dans la classe Féminine : les Screwpettes. Photo de droite : **M. Martin Roy**, vice-président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal en compagnie de **M^{me} Isabelle Méthot**, responsable de l'équipe.



L'équipe du Service de police de la Ville de Sherbrooke est championne dans la classe A. Le responsable de cette équipe, **M. Patrick Roy**, en compagnie de **M. Raymond Desmarais**.





Le Richelieu St-Laurent a été l'équipe finaliste dans la classe A. À droite, **M. Nicolas Bourdeau**, capitaine de l'équipe Richelieu St-Laurent, en compagnie de **M. Raymond Desmarais**.



L'équipe championne dans la classe B, le Club ProForm, sous la responsabilité de **M. Stéphane Cabana**.



Voici l'équipe finaliste dans la classe C, l'équipe de Laval, dont le responsable était **M. Robert Deblois**, en compagnie du président du tournoi, **M. François Dupuis** (à l'extrême droite) et **M. Serge Boulianne** (à gauche).



L'équipe de Trois-Rivières, finaliste dans la classe B, dont le responsable était Patrick Galarneau. À droite sur la photo, le président du tournoi, **M. François Dupuis**. À l'extrême gauche, et un des responsables du tournoi, **Serge Boulianne**.



L'équipe championne dans la classe C, celle du PDQ-27, à Montréal. Le responsable était **M. Marc-André Lavoie**. Apparaît également sur la photographie **M. François Dupuis** (à gauche), président du tournoi et **M. Serge Boulianne** (avant-dernier debout à droite), un des organisateurs du tournoi.

**APPRM**

Avez-vous des suggestions pour l'année 2009 ?

Nous sommes rendus à la fin d'une autre année, qui fut palpitante et fertile en émotions... Vous avez été nombreux à suivre nos activités, qui étaient colligées dans le calendrier 2008. Encore une fois, nos membres y ont participé en si grand nombre que nous avons affiché complet presque à chaque fois... C'est tout en votre honneur. À titre de président du conseil d'administration de l'APPRM, je tiens à vous remercier pour votre participation assidue à nos quelque 25 activités. Soyez assuré que la programmation de 2009 saura vous plaire à tout point de vue. Mais pour ce faire, nous avons besoin de vos idées et de votre inspiration.

Avez-vous des idées ?

C'est lorsque l'automne annonce ses couleurs que votre conseil d'administration se met au travail et qu'il se réunit afin de planifier et de peaufiner pour l'année à venir sa programmation qui saura, espérons-le, satisfaire vos attentes.

Toujours dans le but de nous améliorer et de vous combler, nous faisons appel à vous pour mieux connaître vos besoins et vos préférences en ce qui a trait aux activités 2009.

Quel genre d'événements aimeriez-vous que l'APPRM organise au cours de la prochaine année? Les jeunes retraités se retrouvent-ils dans nos activités, ou estiment-ils qu'ils ne reflètent pas la réalité d'aujourd'hui? Si c'est le cas, svp, nous vous demandons de nous suggérer des activités qui feront mieux votre affaire...

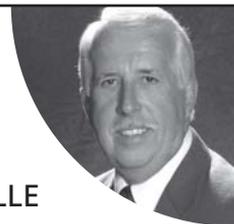
Nous serions heureux de recevoir vos commentaires et vos recommandations le plus tôt possible, pour que nous puissions mieux vous satisfaire en 2009. Vous pouvez nous contacter par téléphone en composant le 514 527-7000, ou par courriel à l'adresse suivante: info@apprm.qc.ca.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration. C'est ensemble que nous pourrons améliorer le contenu et bien diversifier nos activités.

Au nom du conseil d'administration de l'Association des policiers et policières de Montréal, de son personnel et en mon nom, je vous souhaite de Joyeuses Fêtes.

Rien que la vérité !

AVEC ANDRÉ SASSEVILLE



■ Le 14 août dernier, **André Beaudoin** fêtait son 70^e anniversaire de naissance. Il se dit en bonne santé, mais il trouve que le temps passe vite. Il a raison.

■ L'ancien joueur de football des Alouettes de Montréal, ex-sergent de la police de Montréal et député, l'avocat **George Springate**, a été nommé pour un mandat de cinq ans à titre de juge principal de la citoyenneté du Canada. Bravo George, la police mène à tout.

C'est **Michel Caza** qui était le grand responsable du tournoi de golf de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, qui a eu lieu le 22 août dernier. Félicitations Michel, tu as fait toute une job.

■ À ce même tournoi de golf, **Guy Lefrançois** a été un maître de cérémonie tout à fait remarquable. Tout le monde s'est bien amusé.

■ L'ex-s/d **Denis Saint-Pierre** et son épouse **Lucie** ont passé un mois sur la péniche de **Denise** et **Guy Oger** dans le Midi de la France. Un mois de rêve selon Denis.

■ **Annie Devost** est une jeune policière à la police de Longueuil. Elle se dit heureuse et enchantée d'avoir choisi cette fonction. Ses parents Ronny et Francine sont très fiers de leur fille et avec raison.

■ Amants de la moto, l'ex-lieutenant-détective **Claude Faucher** et sa conjointe **Claudette** ont fort apprécié leur séjour à Hampton Beach en juillet dernier.

■ Pour les gastronomes... Un plat de qualité est composé de produits soignés et riche en saveurs, parfois rares, et il est élaboré par des cuisiniers maîtrisant des techniques précises. **Maurice Bell**, qui passe ses étés à Rouses Point dans l'État de New York, m'a dit que la meilleure pizza qu'il a mangée au monde, il l'a trouvée au restaurant Angelos. Maurice est reconnu comme une personne qui sait distinguer et apprécier la bonne cuisine... Ayoye!

■ L'ex-s/d **Howard Langlais**, qui est membre au Club de golf de Granby-Saint-Paul, a joué sa meilleure ronde de golf à vie avec un 69. Il faut dire qu'il joue plus de 70 parties annuellement. Bravo et quel talent!

■ **Michel Léveillée**, de la police jeunesse du District 53, a perdu 20 livres à la suite d'une opération au cœur. Il est revenu au hockey plus rapidement que prévu. Il déjoue **Jean Joly** sans trop de difficulté, il faut dire que Jean est en perte de vitesse. L'âge a fait son œuvre.

■ Un 68 pour **Jean Cardinal** au club de golf de Saint-Janvier. Sa meilleure ronde de golf à vie, il en était très fier et avec raison.

■ **Régent** et **Patricia Piché** se préparent fébrilement pour une fête le 1^{er} septembre. Avant de partir, Régent demande à sa tendre moitié, l'heure et l'adresse exacte où ils doivent se rendre. Quelle surprise! La fête avait lieu le 3 août. Ouf!

■ L'ex-capitaine **Yvon Trudel** s'est rendu au salon de quilles le mercredi 27 août vers 11 h 45. Comme d'habitude, il a pris un copieux repas pensant que les gens arriveraient plus tard. Vers 12 h 30 ne voyant personne, il est allé demander à la gérante ce qui se passait. Oh, Surprise... Il était une semaine trop tôt. Un oubli ou bien...

■ **Stéphane Rioux**, de la surveillance, l'homme qui sait tout, a démontré à sa conjointe sa grande connaissance des véhicules. Un matin, l'auto de Stéphane ne démarre pas. Donc il emprunte l'auto de son épouse pour aller travailler et celle-ci se rend au travail en vélo. Stéphane, fâché, téléphone à Vitro Plus, qui lui avait installé un démarreur à distance. L'employé se rend sur les lieux, monte dans l'auto, place le bras de vitesse à la bonne position, soit « Park » et démarre l'auto. Et voilà un gros problème de résolu.

■ L'ex-agent **Bill (William) Brazeau** de Saint-Hilaire a subi l'ablation d'un rein. Je lui souhaite une bonne santé.

■ Le retraité **Paul Phaneuf**, anciennement du District 38, s'entraîne régulièrement au Sani Sport de Boucherville. Il est en pleine forme, croyez-moi.

■ L'ex dg de notre Caisse, **Yvon Séguin**, a subi avec succès une opération à une épaule. Prompt rétablissement mon cher Yvon.

■ Rencontré à Boucherville, l'ex-capitaine **Jean-Paul Marcotte**, qui a terminé sa carrière au district 22, est en excellente forme physique. Il salue tous ses ex-confrères.

■ **Normand Dufresne**, qui fut jadis un top enquêteur aux enquêtes accidents, profite de quelques mois d'hiver pour enseigner l'éducation physique sous toutes ses formes au chic Super Club Grand Lido Negril, en Jamaïque. Il faut dire que sa charmante épouse Denise participe également aux exercices. De plus, Normand est un entraîneur privé au YMCA de Montréal et ce, bénévolement. Un joli couple des plus en forme, il va s'en dire.

L'ex-agent 2998, **Serge Mercier**, est le président de l'école de plongée sous-marine Les Aquanautes de Montréal. Le trésorier est l'ex-S/D **Guy Charlebois**. Cette école offre une introduction ou une formation complète en plongée sous-marine. Ces services sont offerts gratuitement à la jeunesse du sud-ouest de Montréal. Bravo pour votre implication les gars.

■ **Yvan Lanciault**, anciennement à l'identité, s'est inscrit à Belle et Mince afin de perdre quelques livres et surtout dans le but de battre Jean Joly au racquetball. Mais même après avoir perdu 40 livres, il continue de se faire battre. Il a été lessivé à zéro lors de leur dernier match. Ne lâche pas ton régime Yvan...

■ L'ex-agent **Claude Fournier** et l'ex-sergent **Laurent Bélisle** font de l'excellent travail au Club de golf de Sainte-Rose.

■ **J.-P. Gaudette** et **L.-P. Viau** tiennent à remercier Véronique Blanchard et Emmanuel Auger d'avoir récupéré de l'équipement de pêche, à la suite de chavirement de leur chaloupe au lac Panache du club de pêche, le 28 mai dernier. S'ils n'avaient pas eu leur veste de sécurité, quelques membres de la chorale auraient eu à se déplacer!

■ **Émile Bisailon** s'est remis à la culture des tomates dans un jardin communautaire de la ville de Montréal. Comme il était en compétition avec **Marc Lapointe**, Émile a remporté le premier prix. Depuis ce temps, Marc Lapointe s'est inscrit à un cours d'horticulture dans le but de remporter les honneurs l'an prochain.

Joyeuses Fêtes à tous.
Santé en 2009...

Visite lors du 400^e de Québec

L'APPR organisait le 5 août dernier une visite dans la magnifique ville de Québec à l'occasion de son 400^e anniversaire. Plus de 100 personnes y participèrent sous la responsabilité de Pierre-Paul Lirette et André Campeau. Le soleil était au rendez-vous et cette journée fut couronnée d'un succès éclatant.



Un groupe a tenu à se faire photographier après avoir dégusté un succulent repas.



Magnifique vue de la basse ville de Québec et de son majestueux fleuve Saint-Laurent.



Avant de visiter Québec, les participants se sont donné rendez-vous au prestigieux restaurant du Parlement.

Le Village Québécois d'Antan

Le 18 juillet dernier, deux autobus remplis de membres de l'APPR quittaient Montréal pour rendre visite au Village Québécois d'Antan à Drummondville. Situé dans un décor enchanteur, ce site est d'un grand intérêt culturel et patrimonial. Ce village typique du 19^e siècle a su faire revivre aux visiteurs les années 1810 à 1910 avec ses 70 bâtiments et ses 22 maisons authentiques. Les participants ont été enchantés de leur visite et ont redécouvert leur histoire. Pour souper, un succulent brunch nous attendait et pour terminer la soirée, quoi de mieux qu'une bonne comédie avec Gilles Latulippe. Une journée inoubliable.



Visite du magasin général



La petite école du village

Fier de sa petite fille



L'ex-agent Jacques Naud a eu l'honneur de remettre son diplôme à sa petite fille, Geneviève Naud, lors de la cérémonie de la remise de diplôme de l'École Nationale de Police de Nicolet. Cette dernière est présentement à l'emploi du SPVM et attachée au poste 39. Soit prudente et bonne carrière!

Au bal annuel - Une soirée de raffinement

Avec la participation de plus de 431 personnes, le bal annuel de l'APPR a encore une fois été victime de son succès. Comme vous le savez, l'APPR veille à faire de cette soirée un événement de prestige et d'élégance. Ce fut une réussite à tous les points de vue et les amateurs de danse s'en sont donnés à cœur joie, du souper à la fermeture. Nous avons profité de l'occasion pour fêter les retraités et les veuves de l'Association ayant atteint ou qui atteindront 80 ans. Ils étaient tous invités par l'APPR. Selon les dires de plusieurs personnes, cette soirée fut mémorable, dû au raffinement et à la chaleur qui étaient au rendez-vous. «C'est la plus belle soirée à laquelle nous avons assisté jusqu'à maintenant» nous ont rapporté quelques participants. Félicitations aux organisateurs de ce bal, Gisèle Vallée, Jean-Pierre Roy et André Sasseville. Réservez d'ores et déjà à votre agenda la soirée du 16 octobre 2009 pour y participer.



Nos fêtés ont beaucoup aimé leur soirée. Dans le désordre **Yves Lefebvre, Dorothée Corbeil, Marie Paquette, Thérèse G. Conway, Myrielle Turcotte, Charlotte Vivianne Dagenais et Carmen Picard. Jacques Guimond, Yvon Beaulieu, Roland Lavallée, Georges Martin, Robert Lecours, Lucien Thériault, Roland Galardo, Maurice Léveillée, Lucien Caron, Jacques Chèvrefils, Georges Généreux, René Blouin, Raymond Bonneau, Sylvio Beauregard et Georges Cloutier.**

La clinique de golf au club de golf La Madeleine

La prochaine clinique de golf organisée par l'APPR aura lieu cette fois au club de golf La Madeleine, le lundi 4 mai prochain. Nous vous demandons de noter cette date...



L'élégance était de mise. De gauche à droite: **Gilles Sauvageau, Jean-Pierre Guérin, Jean-Pierre Guy et Gaston Salvas.**



Un spectacle de baladi a rehaussé la soirée.

Savoir viser juste...

La 12^e saison de fers et pétanque fut encore cette année une réussite avec plus de 100 joueurs. Merci à tous les bénévoles, spécialement Jacques Gauthier (notre cuisinier) et son épouse Micheline, ainsi qu'à Jacques et Pauline Clavet. Merci également à la Caisse Desjardins des policiers et policières pour sa participation financière. Félicitations au comité organisateur pour son sens de l'organisation. À l'an prochain...



Au concours défi de la pétanque, les gagnants ont été **Richard Grenier, Arlette Lachapelle** et **Alain Gemme**. Félicitations aux gagnants.



Depuis 5 ans, les dirigeants de la Caisse et l'équipe féminine de l'APPR se disputent un match amical à la pétanque. Ne voulant pas subir le même sort que l'an dernier, l'équipe de l'APPR, qui a pratiqué à l'intérieur tout l'hiver, a donné toute une raclée à l'équipe de la Caisse au compte de 13 à 5. Quelle douce revanche! En bonne perdante, l'équipe de la Caisse a tenu à se faire photographier avec les gagnants. On reconnaît **Lise Lirette, Normand Prévost**, directeur général de la Caisse, **Lucille Petit, Raymond Paradis, Lise Crevier, Hélène Ferland** de la Caisse, **Gisèle Vallée, Raymond Laframboise** et **Georges Coallier**. Bravo aux gagnants.



La Caisse a été un partenaire important toute la saison. Lors de la dernière journée d'activité, **Normand Prévost** et **Hélène Ferland** ont remis des prix de présences à **Fernand Fontaine, Réal Carli** et **Yolande Bolduc**. À droite, le responsable de l'activité, **Marcel Crevier**.

Le 64^e contingent fête

L'amicale des policiers du 64^e contingent s'est réunie pour une 25^e année à Québec à l'hôtel du Château Laurier. Une trentaine de personnes étaient présentes au cours de cette fin de semaine qui fut remplie d'échanges de beaux souvenirs lors de l'excellent repas qui a été pris au restaurant Louis Hébert, sur Grande-Allée. Sylvie Mathurin et Jean-René Tremblay ont été des organisateurs hors pair afin que tout le monde s'amuse et fraternise dans la plus grande amitié. Tous ceux qui seraient intéressés à se joindre à la prochaine rencontre peuvent le faire en communiquant avec Émile Bisailon à emilebisailon@videotron.ca.

32^e tournoi de golf de l'APPR



Au club de golf La Madeleine Le mardi 16 juin 2009

Maximum 320 golfeurs • Départ simultané à 11 h 30 • Magnifiques prix à gagner

Ce tournoi est strictement réservé aux membres de l'APPR.

Les billets seront en vente à compter du 21 avril à 8 h 30 au bureau de l'APPR.

Prix: 100 \$ par personne • **Paiement par chèque seulement**

Formez vos foursomes!

Viva Las Vegas

Un groupe de joyeux troubadours
sur la strip à Las Vegas.



Tournoi de golf en Floride

Le vendredi 27 février 2009

Endroit: Arrowhead Country Club
8201, SW, 24th Street
Fort Lauderdale (954 475-8200)

Policiers, policières retraités de Montréal
et conjoints sont les bienvenus.

Le coût: – golf et souper: 55 \$ US
– Souper: 20 \$ US

Départ: 8 h 30

Pour réservation :

Claude Boudrault, téléphone: 954 484-5580 (FL)

André Poitras, téléphone: 954 429-1313 (FL)

Henri-Paul Tremblay, téléphone: 954 967-4765 (FL)



Plus de 375 personnes au méchoui

Encore une fois, l'activité méchoui a attiré plus de 375 personnes. Tout le monde s'est bien amusé et surtout bien régalé avec un succulent repas suivi d'une soirée dansante. Félicitations aux organisateurs Pierre-Paul Lirette et Marcel Crevier.



Une ambiance festive régnait tout au long de la soirée.



Avant de déguster le succulent repas du méchoui, **Gaétan Brazeau** et **Jean-Claude Cantin** dégustent un excellent épi de blé d'Inde.



Raymond Loubier a profité de l'occasion pour acheter de délicieuses pommes Lobo.

Inukshuk - Les légendes...

Le grand lac Clair, du club de chasse et pêche des policiers de Montréal est maintenant habité par un inukshuk. En effet, au printemps 2008, Emmanuel Auger, un policier de Montréal, accompagné de son père, érigeait un Inukshuk. Dans la langue inuite : inukshuk signifie « celui qui ressemble à une personne ». Les innukshuit sont construits avec des pierres de façon à ressembler à un être humain. (Inukshuit) est le pluriel d'Inukshuk.



On voit à droite **Emmanuel Auger** ainsi que son père l'ex-sergent **Jean-Claude Auger**, retraité depuis le 16 septembre 2005 et qui habite en permanence au Mexique. À l'aide de son ami mexicain, **Carlos**, ils ont érigé l'inukshuk au cours de l'avant-midi du 30 juin 2008.

Important

Lisez ceci

Toujours dans le but de nous améliorer et de vous combler, nous faisons appel à vous pour mieux connaître vos besoins et vos préférences en ce qui a trait aux activités 2009. Quels genres d'événements aimeriez-vous que l'APPRM organise au cours de la prochaine année? Les jeunes retraités se reconnaissent-ils dans nos activités? N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions...

Nous serions heureux de recevoir vos commentaires et vos recommandations le plus tôt possible pour mieux vous satisfaire. Vous pouvez nous contacter par téléphone au 514 527-7000 ou par courriel à info@apprm.qc.ca.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

40 kilomètres à vélo

Le 2 septembre dernier avait lieu la randonnée à vélo de 40 kilomètres, le long du site enchanteur du canal de Chambly. Quelque 50 participants ont apprécié leur randonnée. Un léger goûter a été servi aux écluses de Saint-Jean-sur-Richelieu. Jean Joly et Marcel Crevier remercient ces amateurs de vélo pour leur participation et leur donnent rendez-vous l'an prochain. Merci aux bénévoles Denis Charron et Luc Beauchemin.



Quelques-uns des participants à la journée de cyclotourisme.

Heureux 50^e anniversaire de mariage



L'ex-sergent William Foxley et son épouse Bernice ont fêté leur 50^e anniversaire de mariage le 29 août dernier à Las Vegas. Pour ce couple, les 9 jours de vacances passés dans la capitale de jeux furent les plus belles de leur vie. William a pris sa retraite le 7 septembre 1994. Il habite maintenant à Strathmore Alberta. Félicitations et longue vie à ce magnifique couple.

*Le Conseil
d'administration
de l'APPR se joint
à son personnel
pour vous souhaiter
ses meilleurs vœux
de santé et de
prospérité en cette
période des Fêtes.*

Festin de homards

La vente des billets pour les festins de homards aura lieu le 31 mars à 17h au 480, rue Gilford.

Les dates retenues pour le festin sont :
Le 29 mai et les 5 et 12 juin 2009

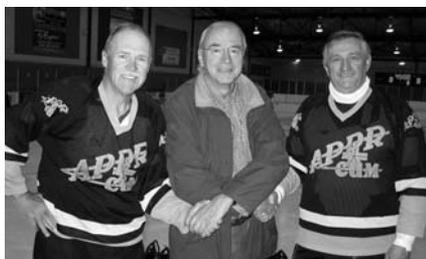
**Aucune réservation par téléphone,
et afin de réduire le temps
d'attente, paiement par
chèque seulement.**



La ligue de hockey de l'APPR

Cette ligue a entrepris sa 14^e saison en septembre dernier. Les 40 retraités inscrits disputent leurs joutes les lundis et jeudis à l'aréna Chénier dans l'arrondissement Anjou. Le grand général (dit Bob Gainey) René Morin et André Lepage (dit Guy Carbonneau) s'occupent de l'organisation et du bon fonctionnement des deux équipes, le tout sous la supervision de Jean Joly de l'APPR. Il se joue 50 joutes par année et la moyenne d'âge est d'environ 60 ans. Félicitations aux retraités qui savent se garder en forme, un exemple à suivre. Si vous voulez rencontrer d'ex confrères donc, allez à l'aréna Chénier, (Honoré Beaugrand et Chénier), de 10h30 à midi les lundis et jeudis.

P.S. Aucun des bons joueurs n'a été approché par l'organisation du Canadien de Montréal.



Jean Joly de l'APPR félicite **René Morin** et **André Lepage** pour leur dévouement et leur sens de l'organisation.



Ce groupe de joueurs qui compose deux équipes.

Le Golf les lundis et mercredis

Lors de la dernière journée de golf à Verchères et à Mirabel, quelques 110 joueurs ont participé à une partie de golf avant de se retrouver dans une Brasserie de Sainte-Thérèse, histoire de fêter l'événement. À cette occasion, plusieurs cadeaux ont été remis par tirage au sort. Félicitations à Jean Joly et Gilbert Petit pour l'organisation de cette magnifique journée. Merci également à la Caisse Desjardins des policiers et policières pour leur générosité.



Gilbert Petit et **Jean Joly** remettent à **Marc Boisvert** un prix de présence, soit un GPS offert par la Caisse.

Le curling, un sport d'adresse et d'habileté

Le 19 septembre dernier, au club de curling de Boucherville, a eu lieu l'activité curling. Les quelque 30 personnes présentes ont eu beaucoup de plaisir à pratiquer ce sport de plus en plus populaire. Ceux et celles qui en étaient à leur première participation ont pu constater que c'est un sport d'adresse et d'habileté. L'activité terminée, les participants étaient invités à se retrouver dans un restaurant chinois de la région.



Guy Derail en action.

Tom Esliger, un passionné de chasse

L'ex-directeur Tom Esliger et son épouse Claudette sont de véritables passionnés de chasse. Ce couple a fait de grands voyages de chasse sur 3 continents. Ils ont participé à 3 safaris en Afrique, en plus de la Nouvelle-Zélande et de l'Arctique canadien. Ce couple collectionne plus de 85 espèces d'animaux revalorisés et présentés dans un bâtiment de 2 étages. N'est-ce pas une retraite bien remplie pour Claudette et Tom ?



Claudette, Tom et un wapiti tué dans le Nord du Manitoba...



Ces deux équipes se sont livrées une chaude lutte.

Problème personnel?
Problème familial?
Problème professionnel?

Parlez-en!



Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera
aussi rapidement que discrètement.



POLICIER-RESSOURCE
280-BLEU



Un message pour votre ami pharmacien...

De plus en plus, les bons pharmaciens acceptent de ne prendre leurs honoraires qu'une fois lorsque vous demandez vos médicaments pour plusieurs mois! Ils contribuent ainsi à maintenir les coûts de votre assurance-médicaments au minimum.

Vérifiez! Si les honoraires vous sont chargés trois fois pour un médicament que vous avez acheté pour trois mois, parlez-en à votre ami!

Une seule visite, une seule charge d'honoraires par médicament. C'est logique...

Économisez!

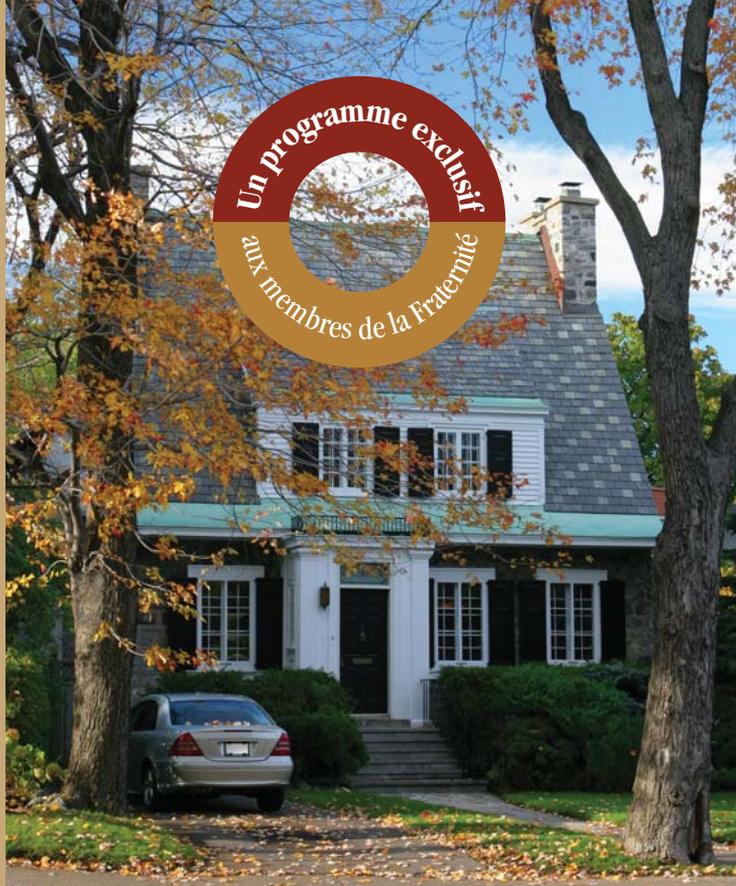
Achetez pour trois mois...

À compter du 1^{er} janvier 2009, vous n'aurez plus qu'une seule franchise à payer lorsque vous achetez vos médicaments pour trois mois... Vous économiserez ainsi 40 \$ par année pour un seul médicament, en plus de ne vous déplacer que quatre fois au lieu de 12...

Chez Beucage Mercedem nous vous offrons un programme d'assurance auto et habitation adapté à vos besoins.



BEUCAGE MERCEDEM
ASSURANCES



Vous possédez un commerce ?
Vous êtes propriétaire locatif ?

Nous vous accordons
automatiquement un rabais de

15%
sur le meilleur prix
obtenu auprès de la concurrence*.

POUR CONNAÎTRE LES AVANTAGES
DE VOTRE PROGRAMME
COMMUNIQUEZ AVEC NOUS
SANS OBLIGATION DE VOTRE PART

514 875-6600
1-800-643-1853
www.beucagemercedem.com

* Certaines restrictions peuvent s'appliquer.

**Avec Beucage Mercedem, vous bénéficiez
maintenant de rabais cumulatifs allant jusqu'à
40 % pour l'auto et 25 % pour l'habitation !**